

le 14^e village

5 FRANCS

60 adresses pratiques
pour la vie quotidienne, les loisirs, la santé, etc...
LE PETIT BOTIN DU 14^e
page 13

LE JOURNAL D'INFORMATION LOCALE DU 14^e ARRONDISSEMENT N° 22 OCTOBRE-NOVEMBRE 1980

Tiens,
Jérémie a déjà
67 jours...



Nouvelles

LOISIRS DES ENFANTS :

● une conférence d'information dans le quartier, le 14 octobre. p. 4

QUARTIER GUILLEMINOT

● les premiers programmes de construction prévoient la réalisation de 370 logements d'ici la fin 1982. Tous les détails p. 3.

INFORMATIQUE :

● trois journées d'exposition, de débats et d'information. p. 4.

RUE DAGUERRE :

● elle est officiellement piétonne depuis le 25 septembre. p. 5.

LYCÉE RASPAIL :

● la cote d'alerte est atteinte pour les élèves et pour les profs. p. 5.

ESPACES VERTS :

● nouveaux aménagements dans le quartier Plaisance. p. 3.

LES ARTISTES

ont-ils encore
droit de cité dans le 14^e?

lire pages 6 à 9 notre dossier



LE PLUS GRAND JARDIN POTAGER du 14^e

Vous imaginez la scène, en plein Paris : « Monsieur, veuillez déplacer votre véhicule, je vais arroser mes patates » ...
lire page 16

INTÉRIM : un choix de vie ...

Suite à votre article sur le travail temporaire, dans le n° 21 du 14^e Village, j'ai l'honneur de venir vous demander d'apporter à vos lecteurs quelques précisions concernant Manpower (en un seul mot). Notre société, qui existe depuis plus de vingt ans, a toujours œuvré dans le sens de l'amélioration des conditions des travailleurs temporaires, en particulier, Manpower a été le premier à signer un accord d'entreprise avec la C.G.T. Manpower a participé à la création des syndicats professionnels et de la Caisse de mutualité mutuelle (qui garantit le paiement des salaires et des charges sociales) et bon nombre de éléments positifs de la loi de 1972 sur le travail temporaire sont le fruit des idées de Manpower (...).

Les droits des intérimaires existent et, à Manpower, nous nous employons à les respecter et à les faire respecter. Il est bon de rappeler que, grâce à son sérieux, sa notoriété et sa dimension, notre société peut offrir un certain nombre d'avantages, que la plupart des autres sociétés de travail temporaire n'ont pas la possibilité d'apporter, en particulier : l'indemnité de précarité d'emploi fixée à 4 % par la loi à Manpower de 9,50 %; l'indemnité compensatrice de congés payés, également à 3,3 % à Manpower d'un montant de 9,02 %. Les jours fériés sont rémunérés à tous les intérimaires en mission ayant effectué 600 heures ou plus dans les vingt-quatre mois précédant le jour férié, des primes appelées « Seniors » récompensent l'assiduité et l'ancienneté ! Les Seniors perçoivent une

prime de 2 % dès qu'ils ont effectué 1.000 heures de travail, et 3 % après 2.000 heures; notre école de formation propose des stages de recyclage, de perfectionnement, de ré-entraînement dans les principaux métiers du secrétariat et de la comptabilité; plusieurs centaines de personnes effectuent un séjour chaque année (1.000 personnes, exactement, en 1979); des formations de caristes, de tracteuristes, etc... effectuées en collaboration avec des organismes spécialisés permettent à de nombreuses personnes, sans qualification, d'en acquérir une et de trouver un emploi, etc... etc...

L'attachement au travail temporaire, quoi qu'on en dise, est réel pour un bon nombre de travailleurs intérimaires et, en particulier, ceux de Manpower. En effet, de très nombreux intérimaires de notre société travaillent régulièrement avec nous depuis plusieurs années et, je suis en mesure de vous apporter, si vous le désirez, leurs témoignages. Car, si le travail temporaire représente souvent, et cela est vrai, une situation d'attente, beaucoup de personnes l'ont choisi délibérément. L'intérim, à Manpower, ce n'est pas seulement l'alternative au chômage, c'est un choix de vie professionnel (...).

Chef de l'Agence Manpower du 14^e

Nous ne sommes pas la pour vérifier laquelle des sociétés d'intérim gère mieux la crise. Ce qui est clair, c'est que, depuis 5 ans, le secteur de personnes l'ont choisi délibérément. L'intérim, à Manpower, ce n'est pas seulement l'alternative au chômage, c'est un choix de vie professionnel (...).

le 14^e village

POUR CONTACTER LE JOURNAL

• Vous pouvez nous écrire au 8 rue de l'Abbé Carton, 75014 Paris.

• Vous pouvez passer nous voir au local du journal (même adresse). Nous y tenons des permanences tous les mercredis après-midi de 16h à 20h.

• Vous pouvez nous téléphoner au 541.11.38 (vous êtes sûrs de nous joindre pendant les heures de permanence, mais vous pouvez tenter votre chance à d'autres moments).

CARNAVAL DU 14^e : animation et propagande

Fidèle lecteur de 14^e Village, j'ai naturellement pris connaissance de l'article que vous avez consacré au Carnaval dans votre n° 21 de juin/juillet/août 1980. Il est vrai que j'ai répondu à l'aimable invitation que vous m'avez adressée, et même à bien d'autres, les organisateurs du premier Carnaval du 14^e, et que je l'ai fait avec le souci d'aider au succès de cette manifestation qui ne passait être une initiative fort intéressante.

Après avoir assisté personnellement aux toutes premières réunions, j'ai préféré par la suite faire partie de l'Association pour le Développement des Trous Monts y participer plus activement dans le but d'apporter une contribution qui s'ajoute à l'ensemble des efforts des uns et des autres. En ce qui concerne, en particulier, l'animation, j'ai eu l'impression, étant que bien entendu nul n'en profite -- et surtout pas moi -- pour utiliser cette plate-forme à quelque propagande politique que ce soit. Nous lui avons donné pour ce qui nous concerne, conservé un caractère de strict divertissement.

Je n'ai pas vu d'obstacle pour ma part, bien au contraire, à ce que chacun de nous ait pu participer de son côté, même si elle se réclamait d'une idéologie différente, à la même condition qu'il n'y ait pas autocratie, c'est-à-dire animation et propagande. Et je me félicite pour tout dire qu'il ait pu être proposé ainsi qu'il parait d'une initiative prise par des animateurs liés à l'arrondissement, il devenait possible précisément de faire collaborer pour le seul bien des habitants du quartier, tous les groupements sans exception.

Si j'ai pu, de surcroît, du fait de ma position, rendre quelques services par ailleurs -- et notamment la mise à disposition de l'atelier et du terrain avenue Jean Moulin -- je suis très heureux d'avoir pu le faire et me tiens prêt à m'entendre recommencer si on le souhaite. J'espère que ces quelques précisions vous apporteront tous apaisements si vous avez pu nourrir quelque inquiétude.

Yves Lanciau, député du 14^e

Il n'est pas question de craintes, mais d'un constat. Dans les heures précédant le 15^e jour après le Carnaval du 14^e (le 23 juin), le Conseil de Paris, sollicité par M. Lanciau, a voté une subvention de 20.000 F. destinée au Comité d'organisation du Carnaval et qui a effectivement permis d'éponger les dettes de la fête. A peu près au même moment, l'Association Ville Humaine a organisé et dynamisé le Carnaval -- obtenu du Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et pour la seconde année consécutive, une subvention de plus de 300.000 F. Le pouvoir, qu'il s'agisse de la Mairie ou de l'Etat, ne cautionne pas des initiatives qui risquent de lui retomber sur le nez et ne paie pas des gens pour qu'ils lui fassent des noises. Il faut donner des gages, même tactiques -- caractère politique et non idéologique -- lorsqu'il s'agit d'animation de quartier. Nous ne croyons pas qu'on puisse cruz longtemps avec ce genre de dépenses. Quant aux animateurs de Ville Humaine nous disaient, au mois de juin (14^e Village n° 21) : « Le problème est de savoir qui manipule qui », ils oublient de préciser que celui qui manipule est celui qui a le pouvoir et l'argent. On voit mal comment il pourrait en être autrement.

Quant à M. Lanciau, nous n'avons dit ni pensé qu'il faisait là une vulgaire opération de propagande. C'est plus subtil. Il existe depuis longtemps dans le quartier un certain nombre d'animations traditionnelles. C'est le rayon du Comité des fêtes de la Mairie du 14^e, c'est la chaise percée de M. et Mme Carmonche. Mais il est clair que les goûters pour les vieux, les bals des anciens combattants et même les réunions du 14 juillet, ont été l'accroche pour les nouvelles couches de population qui s'installent progressivement dans le quartier et dont l'influence peut être décisive électoralement. Il nous semble que plus ou moins directement, l'espoir de M. Lanciau consistait à faire prendre en charge par une association politique -- et nous ne sommes pas cette partie dynamique et plus jeune de l'animation du quartier. Et le député de la 13^e circonscription (qui nous a été décrit comme opérant dans une « de charme » a bien réussi jusqu'à l'occupation, cet été, par une vingtaine de sculpteurs du local de l'agence Jean Moulin où nous avons préparé le carnaval (lire pages 10 et 11). Décidément, l'animation est un exercice pénible pour tout le monde et le divertissement n'en préluide possible à la culture. le 14^e village

petites annonces

LES MATHS : Etudiant en sciences économiques, donne cours de maths. Expérience de 2 ans. S'adresser au 461.12.74 à Gerry Eric.

L'APPART : Je cherche un 2 pièces, environ 35 m² pour 1.000 F, par mois maximum. Marianne Galley, 327.13.24.

LES COURS : Etudiant donne cours de maths et physique. 40 F de l'heure. Tél. 543.68.61.

LE GARAGE : Je vendis un box près du carrefour Alésia/Raymond Lussard pour voiture normale (camions, CX et Mercédés exclus). Tél. à Michel Fournier au 501.39.84.

LE PETIT DIABLE : Jérémie cherche des baby-sitters de sexe indifférent, ainsi que d'autres bébés qui en ont marre d'avoir leurs parents sur le dos tous les soirs et qui les envoieront bien de temps en temps, un dimanche. Si vous cherchez à garder des enfants ou si vous avez un bébé et que des gardes commencent à tour de rôle vous intéressent, contactez Francis et Christine, 543.62.45 (quartier Plineau).

TICHI CHUAN : Cours de Tai Chi Chuan le mercredi de 19h à 20h30, salle Martin Luther King (32 rue Olivier Noyet). Bénévoles sur place ou au 426.07.46. Pour apprendre le Tai-Chi, tradition chinoise millénaire, mais aussi et surtout pour prendre conscience de son corps, habiter son espace corporel.

L'ACCORDEON : Je cherche un professeur d'accordéon diatonique. Tél. à Jocelyne au 541.08.19.

LE LOCAL : Particulier recherche dans le 14^e arrondissement un local ou un appartement de 3 à 5 pièces à louer, même sans confort. Téléphoner à Mme Casbustier, 327.13.24.

J'ACHÈTE : Je ne suis pas une agence immobilière mais un particulier de profession artistique. Je cherche à acheter : soit un vin et grand appartement à refaire, soit de préférence à un dernier étage, soit une grande surface aménageable (grenier, combles...) soit un grand atelier.

Sans possibilité d'emprunt, vu ma profession, je paie comptant environ 32 unités. Ecrire ou téléphoner à Michel Duplais, 6 rue Louis Mourad, 75014 Paris, 542.74.46.

ABONNEZ-VOUS

Nom, prénom :

Adresse :

souscrit au 14^e village (8 rue de l'Abbé Carton, 75014-Paris)

- un abonnement pour 9 numéros soit 40 F.
- un abonnement de soutien, soit 50, 100, 1000 F.

opérations

Quartier Guilleminot : du nouveau

LES PREMIERS PROGRAMMES DE CONSTRUCTION :
370 LOGEMENTS PRÉVUS POUR LA FIN 1982

PROGRAMME 1 : de l'angle de la rue de l'Ouest jusqu'à n° 102 av. du Maine. Promoteur : Caisse des dépôts et consignations. Architecte : J.-C. Bernard. 53 logements libres localisés + commerces (demande de permis de construire n° 37 090).

PROJET BOFILL : grande place ronde bordée d'immeubles ; angle Vercingétorix/rue du Château. 350 logements dont 200 aidés.

ENQUÊTE PARCELLAIRE : Sur tout le secteur compris entre les rues Vercingétorix, du Château, de l'Ouest et Croce Spinelli, une enquête parcellaire est ouverte à la Mairie du 14^e jusqu'au 1^{er} octobre. Cette enquête fait suite à l'enquête d'utilité publique du printemps 1979 ; elle est destinée à identifier très exactement les propriétaires de ce périmètre, immeuble par immeuble et constitue un préalable obligatoire aux procédures d'expropriation.

PROGRAMME 2 : rue Guilleminot n° 15 à 29 et rue Croce Spinelli n° 5 et 7. Promoteur non encore désigné. Architecte : Badani. 1 bâtiment de 4 à 6 étages. 49 logements libres.

PROGRAMME 3 : périmètre Vercingétorix/Gergovie/Cange/Deprez. Promoteur : SAGI. Au total 180 logements localisés. Dont 93 par l'architecte Payeur (demande de permis de construire n° 37 134). Le reste est attribué aux architectes Castex et Panerai.

SUITE DE L'OPÉRATION MOULIN DE LA VIERGE : office HLM de la Ville de Paris. Architecte : Novarina. Deux bâtiments (130 logements + commerces). Demande de permis de construire n° 36 567.

10 et 4/6 rue Raymond Losserand : restauration par l'Office d'HLM de la Ville de Paris (12 ateliers de sculpteurs ?)

78 rue de l'Ouest : opération restauration en logements intermédiaires (SAGI)

84/86 rue de l'Ouest : opération restauration en logements sociaux (SAGI)

PROGRAMME 4 : périmètre rues de l'Ouest/Decrès/Moulin de la Vierge. Promoteur : la SAGI. 90 logements PLA (aidés).

EN NOIR : les 53 Immeubles conservés par la SEMIREP (dernier plan d'aménagement de la ZAC voté par le Conseil de Paris en septembre 1979).

CE PLAN A ÉTÉ RÉALISÉ PAR L'ASSOCIATION «VIVRE DANS LE 14^e».

Edwige Avice écrit au Maire de Paris

Dans une lettre qu'elle vient d'adresser au Maire de Paris, E. Avice, député de Plaisance, fait le point de la situation dans le quartier Guilleminot. Nous en publions les principaux extraits.

Les habitants de la ZAC Guilleminot, dans le 14^e arrondissement, sont très inquiets quant à leur avenir et déplètent leurs conditions de vie présentes.

Ils souhaitent qu'il intervienne auprès de vous-même ou de vos services pour signaler l'absence d'entretien, la malpropreté du quartier et les problèmes de sécurité qu'une telle situation engendre. Les terrains vagues se multiplient et se changent en dépôts durables. Des immeubles menaçant ruine doivent être vidés en catastrophe — comme par exemple le 53 rue Vercingétorix — des immeubles conservés sont partiellement murés et leurs parties communes rebutent par leur état de saleté et d'abandon.

A cet in confort quotidien et à la dégradation de leurs conditions de vie de leur insouciance, s'ajoutent, pour les habitants, l'incertitude et une profonde appréhension quant au caractère final du projet qui va leur être imposé.

En effet, il faut remarquer que les premiers programmes de construction annoncés comportent pour moitié des logements libres. Or, un exemple voisin de la ZAC avenue du Maine, montre que le logement libre atteint à cet endroit 13.000 F. le m², ce qui le rend inaccessible à la quasi-totalité de la population du secteur. Le projet Boffill, tel qu'il est défini, et dont la population n'a eu que de vagues échos, comporte lui-même un nombre important de logements libres, alors que la construction sociale est une priorité et une urgence dans ce quartier : n'y a-t-il pas, sur le 14^e, près de 3.000 demandes de logement en attente ?

Aucun échéancier des travaux sur toute la ZAC n'a été communiqué à la population pour qu'elle puisse prendre ses positions. Elle vit dans l'attente et l'angoisse des expropriations. Par ailleurs, le manque de perspective d'ensemble atteint aussi la réhabilitation : pas de programme cohérent, décisions au coup par coup, absence de mesures conservatoires sur les immeubles existants (...).

Devant cette situation, intervenant à la requête expresse des habitants du 14^e, je demande :

— des échéanciers précis sur l'ensemble des opérations et reconstructions. Ils devront être communiqués à tous les habitants concernés ;

— une priorité réelle pour la construction sociale, y compris dans le projet dit « projet Boffill » qui doit être réalisé par les premiers. Les habitants de Plaisance ont besoin de logements accessibles et non d'appartements de standing ;

— une opération programmée de réhabilitation sociale — les procédures doivent être clairement connues des propriétaires et des locataires —, les logements possédés par la SEMIREP doivent, après leur remise en état, être restitués au plus vite. En l'état des démentis des engagements et n'étant pas admissible, en effet, qu'il existe des logements vacants, menaçant de se dégrader dans les immeubles conservés ;

— une concertation avec les habitants, en particulier pour l'aménagement des jardins et les équipements collectifs ;

— une information sérieuse sur les travaux et études commandées par la municipalité (immeubles en balance, espaces verts, projet Boffill) ; et sur les détails architecturaux ;

— la réaffectation des fonds de commerce rattachés par la SEMIREP (en particulier les commerces alimentaires, noté par les boulangeries) à de nouveaux commerçants ;

— l'intervention des services de la propreté de Paris, par mesure d'hygiène, dans tout le quartier.

Je vous demande, par fin de, de prendre en considération la difficulté de vivre d'un important quartier populaire, marqué par 20 ans de rénovation urbaine, et qui pense, en s'appuyant sur sa propre expérience, que Paris est désormais une ville réservée aux catégories sociales les plus fortunées.

pressing suisse

TEINTURERIE - BLANCHISSERIE - LAVERIE
travail soigné - finition main
1 rue des Sultans (angle 161 rue d'Alsace)
Tél. : 343.47.73

LIBRAIRIE « ALPHA »

Presse, livres,
papeterie comptable et scolaire...
et tout pour votre plaisir
48, rue Raymond Losserand. Tél. 320.22.13

PETRA

Petra crée, coupe et coud des vêtements pour enfants dans sa boutique, au fond du marché couvert, 19 rue Daguerre, du mardi au samedi de 16h à 19h et de 10h à 13h samedi et dimanche.

aux laines de Gergovie

filis fantaisie et de pays. Tissage
vêtements artisanaux
87 rue de Gergovie 542.32.31

L'INFORMATIQUE À VOTRE PORTÉE

L'association Plaisance 14^e organise, les 23, 25 et 26 octobre, trois Journées d'information sur l'informatique. Une initiative intéressante à noter sur votre calendrier.

Cette manifestation, qui aura lieu à « Notre Maison », 32 rue Olivier Noyer (tél. 543.91.11), prendra deux aspects. D'une part, une « exposition-manipulation » les jeudis et vendredis après-midi et le samedi matin : vous pourrez aller faire jouer, tripper, pianoter et manipuler des micro-ordinateurs pour la gestion, le travail de bureau, la pédagogie, les jeux, etc. ... le tout avec des personnes compétentes qui pourront vous expliquer comment fonctionner un ordinateur. Deuxième aspect : une réflexion sur ce que signifie et implique l'informatique. Deux rencontres-débats sont prévues : le jeudi 23 octobre à 20h45, « Le développement de l'informatique en France » (place de l'informatique dans la production, le commerce, les services ; conditions de travail et informatique et le vendredi 24 octobre à 20h45 également, « Quel avenir pour notre logiciel informatique ? » (enfance, santé, justice, vie quotidienne...). Deux journalistes du Monde (J.M. Quatrepoint et Ph. Bouchet) ainsi que des informaticiens participeront à ces rencontres.

PORTE DE VANVES : locataires en colère

Avenue de la Porte de Vanves, les locataires refusent de payer les augmentations en tous genres que leur réclame la SAGI, propriétaire de l'immeuble.

Cet ensemble de l'avenue de la Porte de Vanves a été construit en 1953 par la SAGI sur les terrains disponibles de la « ceinture verte ». L'agissais de constructions sociales, devait permettre le regroupement de familles de condition modeste ; d'ailleurs, le Conseil de Paris avait précisé à l'époque que les loyers seraient fixés « au même taux que ceux payés dans les groupes d'H.L.M. construits dans le voisinage et à la même époque ». Or, sans explication préalable, la SAGI — société d'économie mixte qui gère, à Paris, un patrimoine de plusieurs milliers de logements — exige, depuis quelques mois, la rupture des contrats de location de l'ensemble des locataires et la renegotiation des baux sur des bases complètement différentes : baux de 3 ans, reconduction d'année en année, comme en loyer libre ; augmentation « exceptionnelle » de 15,43 % du loyer au moment de la signature du bail ; indexation du loyer sur l'indice du coût de la construction ; revalorisation du dépôt de garantie pour les locataires en place (équivalent au paiement d'un mois de loyer supplémentaire) ; augmentation des charges injustifiées compensée de l'absence de travaux d'entretien dans l'immeuble.

La plupart des locataires ont refusé de signer un tel bail qui remet complètement en cause la vocation « sociale » de ces logements et ils boycottent, depuis avril, le paiement de l'augmentation de loyer. Avec l'aide de la C.N.L., ils ont déjà obtenu que la SAGI annonce à tous les occupants des charges et à la revalorisation du dépôt de garantie pour les locataires en place avant 1974. Ils réclament maintenant l'annulation de toutes les mesures qui tendent toutes à transformer ces logements sociaux en logements libres ; ils demandent notamment que les loyers évoluent au même rythme que ceux des H.L.M. et que le droit au maintien dans les lieux leur soit garanti. Jusqu'à présent, la SAGI a refusé de prendre ces demandes en considération. La suite au prochain numéro.

LA RUE DAGUERRE PIÉTONNE

Depuis le 25 septembre, la rue Daguerre — pour la portion comprise entre l'avenue du Gal Leclerc et la rue Boulard — est officiellement piétonne.

M. Dupuy, le président de l'association des commerçants de la rue Daguerre, depuis 10 ans, bataillait pour que le bas de sa rue devienne une section piétonne : depuis quelques jours, c'est chose faite. Entre l'avenue du Général Leclerc et la rue Boulard, dans la portion traditionnellement la plus commerçante de la rue, les trottoirs ont disparu et un dallage continu a été posé cet été, facilitant le passage des promeneurs et des riverains qui viennent faire leur marché. La venue du Maire de Paris, le 25 septembre pour l'inauguration officielle, avait attiré une grande foule de curieux et la fête s'est poursuivie pendant quatre jours, arrosée de plusieurs centaines de litres de beaumonts et de bière : manifestation, l'ambiance était « chaleureuse ». D'autant que l'animation assurée par « Anima » n'avait lassé ni sur les attractions, ni sur les jeux, ni sur la musique : Pierrot, le chanteur des rues avec son orchestre, Remy Brucka, l'homme antillais, un groupe de musique bretonne, etc. ...

Puisque tout le monde avait l'air content, ne faisons pas la fine bouche. Mais, pour être honnête, on a trouvé que les dalles de grès qui servent maintenant de chaussée forment un ensemble de couleurs jaunes

séduisant : le mariage est difficile entre ce rouge et cet ocre. Quant aux commerçants du reste de la rue Daguerre, leur agacement est discret mais tenace à l'encontre des « privilégiés » de la rue piétonne.

LA HALTE GARDERIE FANTÔME

Cette histoire de halte-garderie rue Pauly, vous allez finir par croire que c'est un canular.

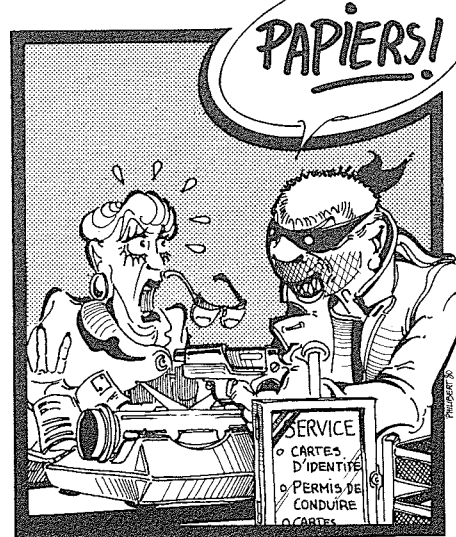
Si vous avez bonne mémoire, vous vous souvenez peut-être du panneau qui, il y a trois ans, annonçait déjà « Ici, prochainement, construction d'une halte-garderie ». Depuis, les immeubles ont poussé, des boutiques se sont ouvertes mais pas l'ombre d'un équipement qui fait pourtant sérieusement défaut dans le quartier : il n'y a pas une permanence du journal où l'on ne vienne nous demander des renseignements sur les crèches, les modes de garde, etc. Et juin dernier, nous avions appris que « ça y était », que la halte-garderie serait ouverte en septembre et gérée par une association familiale catholique. Depuis, c'est à nouveau le silence, seulement rompu, de manière sibylline, par le dernier numéro du journal de la Marrie qui précise : les crédits (454.090 F) « représentant le coût d'équipement » de cet équipement ont été votés par le Conseil de Paris et la mise en service peut être envisagée pour septembre 1980 ». Nous avions essayé — sans succès — d'en savoir davantage en appelant la Marrie. Au point qu'on se demande si, depuis trois ans, nous n'avons pas rêvé.

ESPACES VERTS : le programme 80/81 pour Plaisance

A la suite d'un entretien qu'elle a eu cet été avec M. Surand, Directeur des Parcs et Jardins de la Ville de Paris, Edwige Avica — députée de Plaisance — nous a transmis des informations sur le programme d'aménagement d'espaces verts à Plaisance.

En principe, dans les mois qui viennent, trois petites opérations devraient être terminées : extension du jardin à l'angle de la rue d'Alsia et de la rue Losserrand ; réalisation de la zone Bardinet-Jacquier (900 m²) et négociation du marché pour la réalisation de l'espace vert Losserrand-des-Suisseuses-Pauly.

Mais, pour le programme 1980-81, le gros morceau reste le problème « Vercingétorix nord », pour lequel 2,5 millions de francs de crédits ont été prévus dès 1980. Cette zone comprend deux parties : l'une qui va de la rue de Gergovie à la rue Pernety, l'autre de la rue Pernety à la future construction de l'Architecte Boiffé. Dans la proximité du Pont des Cinq Martyrs. Séparées entre elles par le nouveau tracé de la rue Vercingétorix, elles seront reliées par une passerelle. Dans cette zone, les travaux d'aménagement de jardins doivent démarrer fin 1980 et s'achever en 1981, à l'exception des abords de la future construction Boiffé et dans l'environnement immédiat de la passerelle qui englobera la rue Vercingétorix. Entre la rue de Gergovie et la rue Pernety doivent être aménagés des pergolas, une aire de jeux pour les enfants, un manège et un espace pour jouer aux boules. Entre la rue Pernety et la construction Boiffé, des plantations doivent être effectuées et un mail aménagé devant l'église Notre Dame du Travail.



Non, non. Ce dessin n'est pas le fruit d'une imagination fantaisiste. La scène s'est passée cet été, au mois d'août. Six personnes sont allés remettre, sous le manteau, leur dossier de plus en plus complet de cartes d'identité, passeports et cartes grises vierges entropes à la Marrie du 14^e. Ils sont sortis comme ils étaient entrés : par la grande porte.

Le 18 novembre 1980 s'ouvrira la librairie LES MATINAUX

Elle présentera un choix d'ouvrages en poésie, arts et littérature ainsi qu'un grand nombre de livres pour les jeunes.

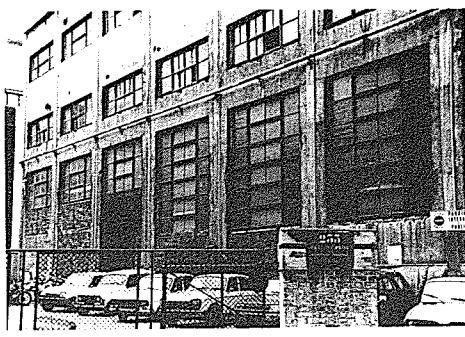
32, rue Boulard (M^o Denfert ou Mouton Duvernet) Tél. : 320.27.87

INFOS PARENTS

Conférences, groupes de réflexion, expositions ... pas de doute, l'antenne du 14^e de l'Ecole des Parents (25 rue du Moulin de la Vierge, tél. 543.79.91) redémarre l'année sur les chapeaux de foues.

- Une première date à noter en priorité : le 14 octobre à 20h30, l'équipe de l'Ecole des Parents et Olivier Brès, directeur de « Notre Maison » — association Plaisance 14^e — organise une conférence sur les loisirs de Paris. Il y aura un débat précédé de la projection d'un film « Livres enfants », tourné sur et avec les enfants de la Porte de Vanves. Cela se passera 25 rue du Moulin de la Vierge et la participation aux frais est de 10 F.
- D'autre part, les cycles de conférences du mardi ont repris. Au mois d'octobre (des 7, 14, 21 et 28) quatre conférences-débats avec Nadine Laffont, sociologue, sur le thème des « Familles à parents uniques ». Et, le mois suivant (18, 25 novembre, 2 et 9 décembre), une nouvelle série de conférences avec des représentants de l'UNAPEI, avec pour thème « Être parents d'enfants handicapés ». Tout cela se passe entre 18h30 et 20h. N'oubliez date à retenir : le 7 et 8 novembre, trois jours porte ouverte et exposition, toujours à l'Ecole des Parents, sur le thème suivant : « Finie la solitude ? ». Matins et soirs, discussions et débats précédés de films.
- Enfin, des groupes de réflexion sont organisés par l'EPE. Les uns s'adressent aux parents seuls. Les autres aux mères qui se réunissent une fois par mois pour parler entre elles, rompre leur isolement de parents, organiser des services d'entraide et s'associer plus activement à la vie du quartier. Dans les deux cas, une garderie est assurée sur place.

LYCÉE RASPAIL : la cote d'alerte



L'Etat entend, paraît-il, favoriser l'enseignement technique long. Qu'il commence donc par le lycée Raspail. Situé en plein cœur de la zone sud de Paris, c'est un des rares établissements parisiens de ce type. Objet de litige entre la Ville de Paris et l'Etat, il attend depuis de nombreuses années d'être agrandi et rénové.

Jamais le lycée technique d'Etat Raspail n'avait reçu en quelques mois un nombre aussi impressionnant de visiteurs. D'abord le Préfet de Région, puis le Directeur de l'enseignement secondaire de Paris, puis l'inspecteur principal de l'enseignement technique et puis l'ingénieur en chef et enfin l'adjoint de l'ingénieur en chef. Tout cela depuis mars 80. Une belle brochette. La raison de ce raz-de-marée d'huiles qui a déferlé sur Raspail ? Le lycée Raspail est dans un état de délabrement avancé et les usagers s'ennuient. Mobilisés depuis 1977, enseignants, élèves et parents d'élèves réclament — sans résultat — une rénovation complète de cet établissement qui accueille plus de mille élèves.

Une situation intenable

Roland Perlican, sénateur communiste, a elle aussi visité Raspail. Voici ce qu'il en dit dans une session orale au Sénat posée à Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Education : « J'ai été frappé par l'état de dégradation général des locaux. La verrière, de plus en plus vétuste, présente des dangers permanents et, si le feu prenait par malheur en présence des élèves, on se demande comment on les évacuerait ; il n'y a pas d'escaliers de secours, les issues existantes sont très mal adaptées, il n'y a pas de cloisons pare-feu malgré la présence de nombreux matériaux combustibles et les installations électriques, dont certaines plus ou moins hors d'usage en visitant des usines et qu'ils les « bricolent » pour essayer de les faire fonctionner, alors que — je le répète — la vocation de ce lycée est vraiment de préparer à des di-

plômes sur des techniques modernes. Les éclairages sont mauvais, des pièces n'ont pas de fenêtres, le circuit de chauffage fonctionne mal et il faudrait y réaliser des réparations importantes — où il fait trop chaud et c'est intenable, où il fait trop froid et c'est encore intenable. Tout est trop petit, les élèves sont littéralement les uns sur les autres ».

En plus de la rénovation, des travaux d'agrandissement sont en effet absolument indispensables ; le nombre de salles est insuffisant et le taux d'occupation beaucoup trop important.

Ni vu, ni connu ... je t'embrouille

Qui doit fournir les crédits nécessaires ? Tout le problème est là. Comme tous les établissements d'enseignement secondaire, le lycée Raspail est un établissement d'Etat. Le terrain sur lequel il est construit appartient donc à l'Etat, qui a également acquis en 1958 le terrain annexe qui doit servir à son extension. Or, depuis 1962, la construction des lycées et les travaux d'extension des établissements existant incombent non plus à l'Etat mais aux collectivités locales, en l'occurrence la Ville de Paris. Que fait la Ville de Paris ? Elle refuse de financer l'extension d'un établissement qui accueille 50 % d'élèves habitant la banlieue et dont plus d'un tiers des classes relève de l'enseignement supérieur. Bref, on se renvoie la balle, histoire de faire durer le plus longtemps possible une situation intenable et qui se dégrade de jour en jour. Jugez plutôt : l'exécutif des salles, cloisonnées avec les moyens du bord, rend d'autant plus dangereuse l'utilisation de machines-outils totalement dépourvues de dispositifs de sécurité (cesquels dispositifs sont pourtant obligatoires d'après la législation du travail) et aucun poste d'agent d'entretien n'a jamais été créé pour la maintenance de ce matériel.

Côté hygiène et conditions de vie, la situation n'est guère plus reluisante : le lycée ne dispose d'aucune installation sportive et les demi-pensionnaires s'entassent à 400 dans un réfectoire poussiéreux et non insonorisé. « S'il existait une telle installation dans un centre de vacances, notent les usagers du lycée dans leur rapport, le ministère de la Jeunesse et des Sports, exigerait son cloisonnement, l'installation de mobiliers adaptés et l'insonorisation des locaux, sinon il refuserait l'ouverture ».

Les usagers du lycée Raspail ne veulent plus travailler dans ces conditions et exigent que des mesures concrètes soient prises rapidement. On va claquer des dents cet hiver à Raspail : le poste budgétaire prévu pour le chauffage est déjà épuisé ... Sûr que ça va chauffer. C.G.

S.O.S. MANUSCRITS : du travail de professionnels

C'est sûrement un signe des temps, les SOS en tous genres sont à la mode. Enfants, familles, drogués, vieillards et plantes vertes, chacun a le sien. Il n'en manquent plus qu'un, c'est chose faite, SOS-Manuscrits, le SOS des inhibés du porte-plume vient de s'installer dans le quartier.

Au numéro 11 de la rue Boyer Barret, juste en face de l'Olympie Montlyon, une boutique sombre et chic. On lève la tête : SOS-Manuscrits. C'est écrit en belles lettres blanches sur fond noir. Ecrivain lumineux, Michel Dansel est permanent et fondateur de l'agence. C'est un vieux routard de l'édition, il en connaît — c'est lui qui le dit — toutes les ficelles, tous les rouages. Bref, c'était l'homme qu'il fallait pour remplir le créneau. L'idée est simple et part d'un double constat : primo, les gens ne savent plus écrire, deuxio, ils ont de plus en plus souvent envie ou besoin de raconter leur vie. Au cœur de cette contradiction, la trouvaille de Michel Dansel : les gens ont très dénumé de leur écriture, explique-t-il, SOS-Manuscrits est là pour les aider. Nous répondons à tous les problèmes d'écriture quels qu'ils soient. On vient, par exemple, de nous appeler pour rédiger un contrat. Nous avons des médecins, des avocats, des hommes politiques et des journalistes dans notre clientèle. Nous avons également des gens simples, ouvriers ou employés qui s'adressent à nous à titre privé. Certaines personnes viennent avec des manuscrits rejetés par un éditeur, nous leur soumettons un avis, nous proposons un axe de remaniement. Chaque cas est étudié en particulier.

Concrètement, voilà comment ça se passe : le client arrive, son roman, sa thèse ou son rapport sous le bras. Il expose son problème, explique ses difficultés, après quoi il est pris en main par un collaborateur de l'agence. Ils sont une soixantaine, universitaires ou journalistes qui travaillent pour SOS avec le statut de travailleur indépendant, payés par honoraires. Tous les professionnels, dit Michel Dansel, spécialisés dans telle ou telle discipline littéraire, technique ou scientifique. Et apparemment, les demandes sont nombreuses, ça va de la thésauriste en panne sur son rapport en passant par le tobouï qui veut raconter sa vie, qui a tout dans la tête mais qui se sent un peu rouillé de côté de la syntaxe. Il faut en savoir plus. On ne saura rien. Evidemment, pensez à la gueule du ré-

dacteur en chef de ce mystérieux journaliste à plume qui a refusé d'écrire ses papiers par un « spécialiste » de SOS, à celle des collègues de ce « grand patron de médecine » s'il s'écroulait qu'il a fait rédiger son livre par un nègre — pardon, un « ex-avocat » de SOS-Manuscrits ! ? Tout comme un détective privé ou une agence matrimoniale, nous avons des consignes très strictes, explique Michel Dansel. Certaines personnes nous demandent un secret absolu même vis-à-vis de leur propre famille ». Eh oui, comme on remue, honteux mais confiant, sa destinée amoureux entre les mains d'un professionnel du mariage, on apporte dans le plus grand secret l'oreiller de sa vie à SOS-Manuscrits pour qu'il la fasse fructifier.

Hélas, on ne saura pas combien coûtent les services d'un professionnel de l'écriture, après quoi il est pris en main par un collaborateur de l'agence. Ils sont une soixantaine, universitaires ou journalistes qui travaillent pour SOS avec le statut de travailleur indépendant, payés par honoraires. Tous les professionnels, dit Michel Dansel, spécialisés dans telle ou telle discipline littéraire, technique ou scientifique. Et apparemment, les demandes sont nombreuses, ça va de la thésauriste en panne sur son rapport en passant par le tobouï qui veut raconter sa vie, qui a tout dans la tête mais qui se sent un peu rouillé de côté de la syntaxe. Il faut en savoir plus. On ne saura rien. Evidemment, pensez à la gueule du ré-



TRAVAIL MANUEL : un centre d'information

Décidément ce quartier est ouvert à tous : d'un côté les angoissés de la feuille blanche peuvent se faire prendre en charge par SOS-Manuscrits ; de l'autre, les anxieux du rabot ou du balai-brosse peuvent trouver le réconfort auprès du centre d'information du travail manuel qui est installé depuis cet été dans la 14^e.

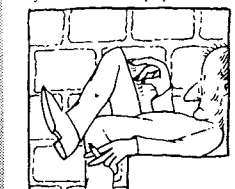
Attention ! Ce centre n'est ni un centre d'orientation, ni une agence de placement, ni un centre de formation : il s'agit d'un centre d'information qui met gratuitement à la disposition du public une documentation importante sur les métiers manuels, l'apprentissage, la formation continue et la création d'entreprises artisanales. Vous pourrez notamment trouver les publications de l'ONISEP, du Centre INFPO, des chambres de métiers, des fédérations professionnelles, etc... mais aussi l'édition 80 « Guide du travail manuel », présentation assez idyllique mais complète des filières de formation pour les jeunes, du droit du travail et des problèmes de la création d'entreprise (en page 12 F).

Créé par l'Association nationale pour la revalorisation du travail manuel (ANRMT), émanation du secrétariat d'Etat au responsable du secteur (Léon Stoléru), le Centre d'information ne cherche pas à marcher sur les plates-bandes de l'ANPE : son objectif est plutôt de servir de relais entre le public et les organismes compétents.

En dehors de ce travail de documentation et d'information, le Centre d'informa-

tion du travail manuel organise des consultations juridiques gratuites : il peut prendre rendez-vous et vous pourrez discuter avec un avocat de vos problèmes de droit du travail et de création d'entreprise. A partir du premier d'octobre, le centre organisera également des animations faites par différents organismes (AFPA, Centre Info, etc...) en liaison avec les émissions de télévision consacrées aux métiers manuels (FR3, le mercredi de 18h à 18h30). Parmi les sujets qui devraient être abordés en octobre et novembre, on peut noter : les métiers de la maintenance, les problèmes de l'ergonomie, le secteur du nettoyage. Pour tous les détails sur le calendrier de ces animations, contactez directement le Centre. Dernier point : le centre commence à accueillir des petites annonces d'employeurs et d'apprentis qui cherchent un apprenti ou des jeunes en contrat emploi-formation.

Le Centre d'information du travail manuel est installé 153 rue Raymond Lussaud (N^o Plaisance). Tél. : 545.38.08. Ouvert le lundi de 14h à 18h30 et du mardi au samedi de 9h30 à 18h30.



LA VIE ARTISTIQUE dans le 14^e

C'est plus ce qu'elle était

Si vous avez l'âme sensible, ne faites pas le pèlerinage de la rue Vercingétorix. Les contreforts bétonnés de l'hôtel Sheraton et les résidences de standing ont tellement recouvert un des hauts-lieux artistiques de Paris : disparus les ateliers de Gauguin, du Douanier Rousseau ou de Munch, envolée la rue du Moulin de Beur, volatilisées les cités où ont travaillé Carpeaux, Mondrian ou Giglioli. Le folklore des « Montparnos » a été à ranger au magasin des accessoires. Quant aux artistes de la Cité Blanche, de la Cité Verel, du 77 avenue Denfert-Rochereau, etc., cela fait belle lurette qu'ils n'ont plus droit de cité. Indéniablement, à l'ombre de la Tour Montparnasse, le 14^e arrondissement est passé sans transition de la bohème à l'attaché-case, de la palette du peintre aux placards publicitaires et des cités d'artistes aux galeries commerciales. Dans ce grand chambardement, que sont devenus les artistes ? Ont-ils été relégués, dans quelles conditions, à quel prix ? Et comment vivent-ils la métamorphose du quartier ? Dossier réalisé par Gérard Courtois.

Deux problèmes se posent en réalité : en premier lieu, celui du bilan quantitatif de toutes ces opérations de rénovation qui bouleversent le 14^e depuis 20 ans. Au bout du compte, les écoles des ateliers détruits et des ateliers neufs ou réhabilités est-il positif ou négatif ? Pour les artistes que nous avons rencontrés, les choses sont claires : en 20 ans, environ 1.000 ateliers d'artistes peints et sculpteurs ont été détruits ou détournés de leur destination d'origine, et la compensation en ateliers nouvellement construits est ridicule : il s'agit de 27 ateliers de la rue de Rيدر.

1.000 ateliers détruits en 20 ans

Le chiffre paraît énorme et pourtant, cela - cadavre - avec les chiffres avancés par Monique Cazaux dans le rapport qu'elle a présenté en janvier 1978 au nom de la commission extra-municipale de l'environnement de la Ville de Paris : selon ce rapport, ce sont 3.600 ateliers d'artistes qui ont été détruits sur l'ensemble de la capitale depuis 1955. Pour M^{me} Bernheim, l'avecat du syndicat des sculpteurs, il est difficile de confirmer le chiffre de 1.000 ateliers démolis dans le seul 14^e arrondissement, mais on peut tabler en tout cas sur plusieurs centaines.

À la Direction des affaires culturelles de la Mairie de Paris, la version est fort différente. Le seul chiffre communiqué est sur toute la capitale et sur la période 1970/1980 : d'après un pointage effectué à partir des demandes officielles de permis de démolir, 180 ateliers auraient ainsi été détruits. On peut toutefois noter que le choix de cette période est habile : dans le 14^e arrondissement notamment, l'assaut des démolitions d'ateliers a eu lieu précipitamment jusqu'en 1970, dans le cadre de l'opération Vandamme. En outre, le critère du permis de démolir est assez trompeur : du fait de l'implantation des ateliers en cités, « un unique permis de démolir peut signifier la destruction d'une vingtaine d'ateliers, voire davantage : cela a été le cas au 4^e dernier étage et ce serait également le cas si un permis de démolir était demandé pour le 60 rue Vercingétorix.

Enfin, il apparaît que le chiffre de 27 ateliers neufs cités précédemment est nettement sous-évalué. Il faut y ajouter 6 ateliers au 169 rue d'Alsée, 3 ateliers rue du Moulin-de-la-Vierge, plus 4 autres résidents, à l'angle de cette rue et de la rue HLM, quelques ateliers dans les ensembles HLM des 4/10 rue Didot, et quelques ateliers de peintres difficiles à recenser du dernier étage d'un certain nombre d'immeubles soviétiques, par exemple au 227 rue d'Alsée. Au total, ce sont une cinquantaine, au plus une soixantaine d'ateliers, qui ont été construits entre le début des années 1980 et 1980. Il est évidemment pas question de prendre en compte quelques ateliers de promoteurs privés (par exemple 21 rue des Plantes et 46 rue Pernety) où le prix des ateliers construits est inabordable pour les artistes.

Les chiffres sont toujours ingrats ; mais, globalement, le bilan semble donc lourdement négatif. Chacun à sa manière, fort différente, deux sculpteurs le confirment. Voliti, artiste « installé », la soixantaine confortable, avoue : « Les ateliers ont été supprimés les uns après les autres ». Pour lui, pour retrouver 2 ateliers modernes dans le 14^e, Les indemnités désirées de la Ville de Paris ?... « Oui, c'est vrai, dit-il, mais je m'en fous, je vais de l'avant. Je me suis toujours refusé d'être un artiste ». Pour lui, le problème des ateliers se pose toujours de façon dramatique pour les jeunes.

« C'est comme un acteur qui ne peut pas jouer : il est obligé de changer de profession. Il faut choisir : ou supprimer les écoles d'art ou ne donner aux jeunes la possibilité d'exercer leur profession. Créer des ateliers pour les artistes, à des prix abordables, c'est aussi impératif que créer des magasins, et ça a été négligé ».

B... 40 ans, est beaucoup plus catégorique : « On parle des ateliers d'artistes, mais c'est des histoires pour les concierges, ça. Vous comprenez, les gens s'en foutent. On vous ressort la vieille figure de l'artiste, un Gauguin, un type comme ça, pour faire pleurer les gens. Mais ce sont les apparences. Regardez le budget qui est consacré à la construction d'ateliers à Paris : 1 million de francs. C'est étonnant, ça représente la construction de 2 ateliers par an. Et puis moi, je n'ai pas envie de devenir un artiste assisté, fonctionnarisé, comme tout le monde dans cet Etat. L'artiste est obligé d'avoir un atelier, c'est un outil de travail. Mais allez donc expliquer ça à un fonctionnaire des Impôts qui travaille dans un ministère, chauffé par l'Etat. Nous, on est obligé de payer pour avoir un lieu de travail. Ah, si n'y a plus qu'à partir, aller en province. Mais le problème, c'est qu'en province, on est seul, on s'emmerde. Et surtout, à qui vous allez vendre, en province, à qui ? On ne peut dire plus clairement l'impasse dans laquelle se retrouvent beaucoup d'artistes parisiens.

Le dernier bastion de la Cité Vercingétorix

Cette impasse, la Cité Vercingétorix en est un exemple très synchrone. Déjà menacée en 1955, alors que 240 personnes y travaillaient et y vivaient encore, elle avait été sauvée par une campagne de presse organisée par Cotteau et Picasso. En 1976, les derniers occupants de la Cité sous trois étages démolie se regroupent en comité de défense et s'organisent pour sauvegarder le dernier vestige de la grande époque de Montparnasse. Cette lutte des artistes, inhabituelle, originale, s'explique facilement. Après la vague des démolitions d'ateliers, à la fin des années 60, la coupe, si l'on peut dire, était pleine : réaction exacerbée des artistes qui se sentent rejetés, spoliés, prise de conscience progressive qui les avaient des droits à défendre, sentiment que les logements qu'on leur propose sont trop chers ou inadaptés. « Pourquoi démolir ce qui existe et que la société moderne est incapable de refaire ? » comme le dit Pierre Franchi, enfin et surtout, menace directe de démolition. La Cité se trouve en effet située exactement sur le tracé de la Radiale Vercingétorix, cette autoroute qui devait relier l'ensemble Mairie-Montparnasse, au périphérique. Les artistes, les artistes de céder aux menaces d'expulsion cristallisent rapidement un certain nombre de mécontentements, se greffe sur une opposition déjà active à la rénovation « table rase » de ce nouveau secteur d'art. En juin 1977, de guerre lasse, Jacques Chirac décide d'abandonner le projet de Radiale.

Projets d'ateliers dans le 14^e :

c'est maigre

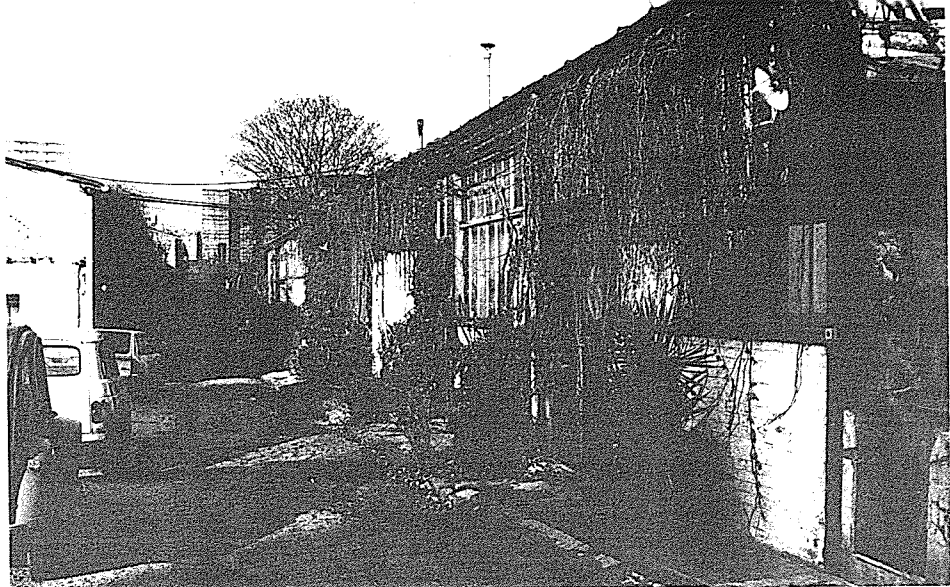
Projets d'ateliers dans le 14^e - c'est maigre
 Pour les 2 ou 3 années à venir, la Ville de Paris prévoit d'ajouter à la construction de quelques ateliers dans le quartier.
 Nous les citons pour mémoire car il n'y a actuellement aucune garantie que ces ateliers soient réalisés :
 - rue Raymond, 16 ateliers prévus ;
 - rue Decroix, 16 ateliers prévus ;
 - rue Decroix, 16 ateliers prévus ;
 - avenue Jean Moulin (40/44) : 6 ateliers de sculpture prévus (voir page suivante).
 Enfin, c'est le silence le plus total sur le sort de la Cité Vercingétorix et la douzaine d'ateliers qui y subsistent : aucun projet d'habitat ou de rénovation. Le fait est qu'il est probable que beaucoup d'artistes d'une guirlande de l'arc-en-ciel dans laquelle se trouvent les artistes du 60 rue Vercingétorix.

Pour la Cité, c'est un nouveau surris. En 1978 et 1979, de manière très symptomatique, 5 des artistes relégués ou indemnisés reviennent rue Vercingétorix, car il leur a été impossible, soit de travailler dans les locaux proposés, soit de retrouver un atelier avec les indemnités perçues. Actuellement, alors que ce périmètre de rénovation a été confié — pour étude — à l'architecte Ricardo Bofill, les artistes réclament soit la réhabilitation de la Cité, soit de nouveaux ateliers dans le même secteur et en rapport avec leurs besoins ; des ateliers indépendants ou avec loggia pour les peintres. Ils demandent, en outre, que les loyers de ces nouveaux ateliers soient en rapport avec les revenus des artistes. Et ils ajoutent, fort justement : « Les différents points de vue des artistes sont dans la droite ligne de l'énoncé de la politique actuelle de défense du patrimoine culturel ». En dehors de la pénurie d'ateliers à des prix abordables, le second problème de fond pour les artistes est celui de l'adaptation des ateliers neufs à leurs besoins spécifiques. L'exemple de Gérard Ramond, sculpteur sur cuivre, est particulièrement éloquent.

Des ateliers inadaptés

Installé dans un atelier de la Cité Vercingétorix, il a accepté, en 1976, le logement qui lui proposait la Semrep dans l'un des 5 ateliers de sculpteur construits sur le terrain de l'ancien atelier de la chaussée d'un immeuble qui comprend en étage 22 ateliers de peintres). « Quand je suis arrivé, ça a été la surprise horrible, car le local n'est pas adapté au type de travail que je fais, au cuivre martelé. Ces ateliers, ce sont des boîtes de béton, c'est à dire des caisses de résonance fantastiques ; il n'y a même pas de dalles flottantes, ce qui se fait normalement pour les appartements d'habitation. J'avais travaillé 13 ans rue Vercingétorix sans indisposer personne. J'ai pris conscience du problème en venant là. Il faut voir que les sculpteurs modernes réalisent eux-mêmes leurs œuvres. L'idée du maître qui ne fait que des maquettes, c'est fini. Et je ne connais pas un sculpteur qui ne crée pas des nuisances, soit le bruit, soit les odeurs, pour ceux qui travaillent les matières plastiques. Alors, ici, quand je tape, ça dérange les peintres ou les graphistes qui sont dans le local. En plus, il y a une tour d'habitation à dix mètres de mon atelier. Il n'est pas question que je travaille en dehors des heures de travail classiques, le soir ou les week-end. C'est une grosse contrainte. Quand j'ai une sculpture à finir et que je suis obligé de travailler 16 ou 15 heures par jour pour la finir, je dois aller la faire ailleurs ». Les artistes de la rue de Rيدر ont donc adressé une pétition à la SAGECO, promoteur de cet immeuble, pour lui demander de régler l'insonorisation des ateliers de sculpteurs.

La SAGECO n'a pas répondu par la négative, mais elle laisse traîner les études techniques. « Derrière-moi, ajoute-t-elle, il y a un atelier de Jacques Chirac et je suis obligé de travailler 16 ou 15 heures par jour pour la finir, je dois aller la faire ailleurs ». Les artistes de la rue de Rيدر ont donc adressé une pétition à la SAGECO, promoteur de cet immeuble, pour lui demander de régler l'insonorisation des ateliers de sculpteurs. La SAGECO n'a pas répondu par la négative, mais elle laisse traîner les études techniques. « Derrière-moi, ajoute-t-elle, il y a un atelier de Jacques Chirac et je suis obligé de travailler 16 ou 15 heures par jour pour la finir, je dois aller la faire ailleurs ». Les artistes de la rue de Rيدر ont donc adressé une pétition à la SAGECO, promoteur de cet immeuble, pour lui demander de régler l'insonorisation des ateliers de sculpteurs. Il est conclu : « C'est très intéressant qu'il y ait ces 27 ateliers dans un quartier neuf. Parce que les gens sentent bien qu'il faut préserver tout ça dans le quartier. Mais, malgré le beau coup de cœur, on regrette que la Ville n'ait pas construit des studios de musiciens totalement insonorisés. Tous le monde peut travailler en paix. Les solutions techniques existent et elles sont beaucoup moins onéreuses qu'on le pense souvent. »
 Et il conclut : « C'est très intéressant qu'il y ait ces 27 ateliers dans un quartier neuf. Parce que les gens sentent bien qu'il faut préserver tout ça dans le quartier. Mais, malgré le beau coup de cœur, on regrette que la Ville n'ait pas construit des studios de musiciens totalement insonorisés. Tous le monde peut travailler en paix. Les solutions techniques existent et elles sont beaucoup moins onéreuses qu'on le pense souvent. »



Rien à foutre de la maquette...

Serge Marelle, lui, avait un atelier au 3 rue Vercingétorix. « On ne voulait pas partir du 3 », c'était vieux mais c'était superbe et puis pour 120 m², je payais 400 F, par mois. » Maintenant, rue de Ridder, pour 70 m², il paie 1.400 F, par mois; encore estime-t-il à 30 m² la surface réellement disponible pour le travail, la loggia et l'escalier qui y monte occupant une bonne partie de l'espace.

Par rapport à avant, c'est luxueux, mais c'est pas pratique. Par exemple, qu'est-ce que tu en as à foutre d'avoir de la maquette dans ta chambre? Si tu es sculpteur et que tu fais de la terre ou du plâtre, de toute façon, tu ne peux pas habiter là où tu travailles. Pour les peintres, c'est pareil: ils ont mis un ascenseur ridiculement petit alors qu'ils auraient dû installer un monte-charges, du coup, il y a un copain qui travaille au quatrième et qui ne peut pas descendre ses grandes toiles. De même, il y a un atelier de céramiste au premier, le gars n'a pas pu mettre son four et il ne peut pas travailler là.

Pour lui, la conclusion est simple: « Ce qui va arriver, c'est que ça finira en habitation et que les sculpteurs iront s'installer dans les zones industrielles. Tous les fondeurs, les mouleurs sont déjà partis dans la banlieue sud... pourquoi pas nous? »

Pénurie d'ateliers, loyers difficilement abordables, absence de concertation entre les concepteurs d'ateliers neufs et les utilisateurs, autant de problèmes qui démontrent qu'au-delà des déclarations d'intention sur la nécessité de maintenir les artistes dans la capitale, l'intendance suit mal. Mais il y a un détail plus significatif encore de l'image que les administrations se font des artistes: au 8 rue de Ridder, G. Ramond et S. Marelle paient leurs impôts locaux au taux d'une résidence secondaire (1.100 F, au lieu de 600 F) du fait qu'ils n'habitent pas sur place.

Ils ont eu beau téléphoner, expliquer qu'ils s'agissait d'un local professionnel, rien n'y a fait... Comment exprimer plus clairement cette sorte de déraison où l'on tient encore les artistes: on admet à la rigueur qu'ils pratiquent leur « hobby » mais qu'ils n'essaient pas de faire croire qu'ils s'agit là d'une activité productive à part entière. ■

Petit jeu : Quel artiste connu a habité et travaillé à l'adresse suivante ? (réponse page 15)

1. Au coin de la rue Hippolyte Maindron et de la rue du Moulin Vert.
2. Rue du Départ, à l'emplacement de l'actuel magasin Inno.
3. Villa Bruno.
4. 12/14 rue du Moulin de Beurre (traduction moderne; sous l'hôtel Sheraton. À l'exact emplacement du magasin Shop Photo).
5. 6 rue Vercingétorix (ne cherchez pas sur place, il n'y a plus que le grand trou au chantier de construction). Réponses minimum 1.
6. Rue du Parc Montsouris.
7. Rue Bouland.

" Ici j me bats plus fort avec ma peinture "

Michèle est peintre et sculpteur. Elle habite le quartier et elle y a également, depuis 10 ans, son atelier. Un atelier moderne, de plain-pied, rue du Moulin de la Vierge.

Tu as un atelier moderne, un peu perdu au milieu des tours qui poussent; est-ce un choix que tu as fait?

Avant, j'étais dans le 15^e; j'ai voulu changer d'atelier pour des raisons personnelles. Quand j'ai appris que des ateliers allaient être construits ici, j'ai posé ma candidature pour en louer un, j'ai déposé un dossier et ça s'est fait comme ça. Je me suis installée en 1970. En réalité, avec la peinture que je fais, mon atelier me convient bien. Depuis que je suis là, je me bats plus fort avec ma peinture que quand j'étais dans un atelier ancien. Tout ça dépend beaucoup de la personnalité des gens. Saboureaux, par exemple, qui est très figuratif, a déménagé de la Cité Vercingétorix. Mais il y revient toujours, parce que c'est vieux; il s'y sent mieux pour peindre. Il y a beaucoup d'artistes qui préfèrent le vieux, d'autres qui sont heureux dans un grand hangar blanc. Et puis, le boulot, c'est un truc continu. C'est très dérangeant le logement. Moi, je commence à être bien ici et j'y suis depuis plus de 10 ans.

Tu habites dans ton atelier?

Non. J'ai un appartement dans le quartier.

Ca te fait deux loyers?

C'est un gros problème. Quand je suis arrivée en 1970, je payais 879 F, par mois pour un atelier qui fait 55 m² au sol; en plus, il y a la mezzanine où je range mes toiles. Actuellement, le loyer est presque monté jusqu'à 1.400 F, par mois à cause des charges très lourdes: je suis d'ailleurs en bagarre là-dessus avec le gérant de l'immeuble. Tu vois, 1.400 F plus l'appartement, ça devient difficile. Je n'y arrive pas. Encore, moi je pourrais travailler là où j'habite puisque je ne suis pas mariée et que je n'ai pas de-môme. Je ne le fais pas parce que je trouve important d'avoir un local de travail. Mais imagine tous les artistes qui ont des mômes, c'est vraiment difficile. C'est simple, les jeunes maintenant, on les envoie en banlieue. Tu comprends, pour des tas de gens, des décorateurs, des photographe, ça fait bien d'avoir son atelier. Évidemment, ça fait grimper les prix et les loyers.

Tu ne regrettes pas les cités d'artistes du 14^e? Les vieilles cités ont beaucoup d'agrément: en général, il y a des arbres, ce sont des endroits privilégiés, avec un cadre agréable et calme. Mais je préfère être ici que dans ces ghettos artistes. Ce qui est

bien, c'est d'être dans un quartier où il y a beaucoup d'artistes mais sans cet amoncellement. Tu sais, les artistes sont souvent très personnels et pas très généreux entre eux... ils s'entendent mieux quand il y a des rencontres non obligées. On aime bien se retrouver au bistrot mais on n'aime pas être collés ensemble, avec le sculpteur d'à côté qui tape et qui te dérange.

Il y a eu une époque où on discutait beaucoup entre nous de notre travail, il y a seulement 15... 20 ans. C'était la grande tendance du mouvement abstrait. On se sentait dans un mouvement. Actuellement, on cherche un nouveau souffle. Ça va un peu contre tous ces regroupements. Beaucoup d'artistes se replient, ils ont besoin de plus de silence, de concentration.

D'isolement?

Pour moi, je crois que la solitude est une nécessité, pour que je puisse avancer avec ma peinture. Mais ce n'est pas de l'isolement. On a besoin d'être intégré dans son quartier.

Le quartier, les gens, les voisins, c'est nécessaire pour se mettre au travail. Le bistrot, le café le matin, c'est le lieu où on se met en route. J'ai besoin d'avoir des rapports profonds avec les gens du quartier pour me mettre au travail, j'y puis mon énergie nécessaire. C'est aussi important que d'avoir un bon atelier.

Je trouve que beaucoup d'artistes se replient sur des vies familiales plus traditionnelles et vivent moins cette vie célibataire et de discussions acharnées qu'il y avait avant. Beaucoup vivent des vies plus fonctionnalisées; ils se démerdent mieux avec le fric. Peut-être qu'ils ont moins besoin de se froter aux autres, de se confronter. Ça besoin de recherche disparaît un peu.

Montparnasse a toujours été un lieu où les artistes se sont regroupés et il y a encore beaucoup d'ateliers, même s'ils en ont démolis des centaines. Mais la vie a beaucoup changé. Montparnasse est devenu comme tout Paris, quelque chose de commercial.

Les artistes, ces rêveurs...

Peut-être. Mais des rêveurs qui rapportent un bon paquet de devises étrangères à l'étranger français, sans consommation de matière première, ce qui, par les temps qui courent, n'est pas négligeable. En 1979, les exportations de peintures, sculptures et gravures ont fait rentrer en France plus de 400 millions de devises. Comme le dit Mr Bornheim, avoué du syndicat des sculpteurs et du syndicat des peintres: « Or, des ateliers ne coûtent pas seulement un investissement culturel mais aussi un investissement économique ».

30 SCULPTEURS

Depuis le mois de juin, une vingtaine de sculpteurs ont occupé une ancienne menuiserie désaffectée depuis deux ans et promise à la démolition au n° 44 de l'avenue Jean Moulin. Ils sont aujourd'hui très sérieusement menacés d'expulsion et ont déjà reçu, à deux reprises (le 16 juin puis le 19 septembre) la visite des démolisseurs. Sur cette occupation, deux versions antagonistes s'affrontent : celle des sculpteurs heureux de pouvoir enfin travailler dans un vaste local parfaitement adapté à leur métier et celle de M. Lancien, député du 14^e, furieux que l'on ait abusé de sa confiance.

Robert Juvin (président honoraire du syndicat des sculpteurs), Robert Forgas (responsable du syndicat des artistes plasticiens) et les artistes de l'avenue Jean Moulin expliquent pourquoi ils ont occupé l'atelier désaffecté du 44.

Ce n'est pas une affaire qui date d'aujourd'hui. Cela fait deux ans que je connais ce local puisque j'ai mon atelier à côté, au 36. Cette ancienne menuiserie est parfaitement adaptée pour être transformée en ateliers de sculpteurs : le local est vaste (2.500 m² à peu près), de plain-pied, ce qui est essentiel pour pouvoir faire livrer des pierres ou du bois, et éclairé par une lumière « zénithale », c'est-à-dire une lumière constante, quelle que soit l'heure de la journée, ce qui est également important pour travailler dans de bonnes conditions. Compte tenu de ces avantages, j'avais donc écrit à M. Landowski (responsable des affaires culturelles à la Mairie pour lui signaler l'atelier. Six mois plus tard, comme je n'avais pas obtenu de réponse, j'en ai reparlé à E. Avicé qui a, elle aussi, écrit à la Mairie mais n'a obtenu qu'une réponse dédaigneuse. Enfin, au printemps dernier, il y a eu le projet de carnaval du 1^{er} avril que j'ai participé au titre de l'association « Culture dans la ville », comme il faisait un local pour préparer les chars, j'ai suggéré le local du 44 avenue Jean Moulin et cela a été accepté. Pendant le préparatif du carnaval, j'ai également proposé d'organiser une manifestation de sculpture avec une exposition et une démonstration de sculpteurs travaillant devant le public : cela a beaucoup intéressé les gens. Et le 7 juin, c'était la fin du carnaval.

A ce moment-là se posait un dilemme : est-ce que le local devait être rendu aux démolisseurs et détruit dans les jours suivants ?

J'ai rencontré les responsables du syndicat national des artistes plasticiens et d'un commun accord, nous nous sommes dit qu'il n'était pas possible de laisser démolir ce local. Les sculpteurs ont donc continué à travailler là. Le 7 juin au soir, nous avons envoyé une lettre recommandée signée des deux syndicats, au Ministère de la Culture et au Maire de Paris pour leur signaler à nouveau l'existence de ce local. Il s'agissait pour nous de les mettre devant leurs responsabilités depuis des années, la Ministère de la Culture nous demandant de signaler des locaux vides lorsqu'ils peuvent facilement être aménagés ; c'est ce que nous avons fait en leur recommandant que ce local soit sauvé et que les artistes puissent trouver là un lieu de travail. Quant au Maire de Paris, son soutien pour les problèmes culturels se manifeste assez souvent et nous pensons que l'aménagement du 44 avenue Jean Moulin pourrait lui permettre de réaliser un lieu de création et de rencontre qui contribuerait à redonner à Paris sa vocation artistique. Quatre jours plus tard, nous n'avions reçu aucune réponse. En revanche, nous avons eu la visite d'un représentant des HLM (c'est l'office d'HLM de la Ville de Paris qui est propriétaire) qui est venu nous demander de vider les lieux pour permettre la démolition du local dès le lendemain. Effectivement, le lendemain à 8 heures, tout était là : le matériel de démolition et les ouvriers ; ils ont menacé de faire intervenir la police, puis ils nous ont dit qu'ils leur a dit qu'ils ne voulaient pas le droit de démolir ce bâtiment, qu'il fallait un procès en référé et ils sont partis.

A ce moment-là, nous avons pris contact avec toutes les autorités responsables. D'abord avec le Ministère de la Culture qui est l'autorité de tutelle. Nous avons vu M. Clausel, du Bureau de la condition de l'artiste, qui nous a été très favorable. C'est d'ailleurs lui qui, après s'être informé, nous a dit

qu'à l'emplacement même du local, le projet des HLM prévoyait une galerie commerciale. M. Lancien a beau dire, ce n'est pas nous qui avons inventé ça. Dès le lendemain, le Ministère nous a envoyé un inspecteur à la création artistique, M. Poggi, qui est venu ur place et a fait un rapport excessivement favorable à l'aménagement du local en ateliers de sculpteurs. Comme M. Anthozoz (Directeur au Ministère), M. Poggi s'est engagé — dans le cas où une solution juridique serait trouvée — à fournir une aide financière pour participer aux travaux de réhabilitation qu'il y aurait à réaliser.

Nous sommes ensuite allés voir le Directeur des Affaires Culturelles de la Ville de Paris, M. Boutin-Rouelle. Il nous a reçu très courtoisement mais ne paraissait pas très au courant de l'affaire et nous a assurés qu'il allait se renseigner. Le lendemain, nous avons eu la visite d'une des adjointes qui a commencé par nous dire que le terrain appartenait à l'office d'HLM et que, par conséquent, l'affaire n'était plus du ressort de la Ville. « De toute façon, a-t-elle ajouté, le programme de construction prévoit un programme social. On aime bien les artistes, mais vous êtes dans votre tort et on ne peut léser les pauvres gens... »

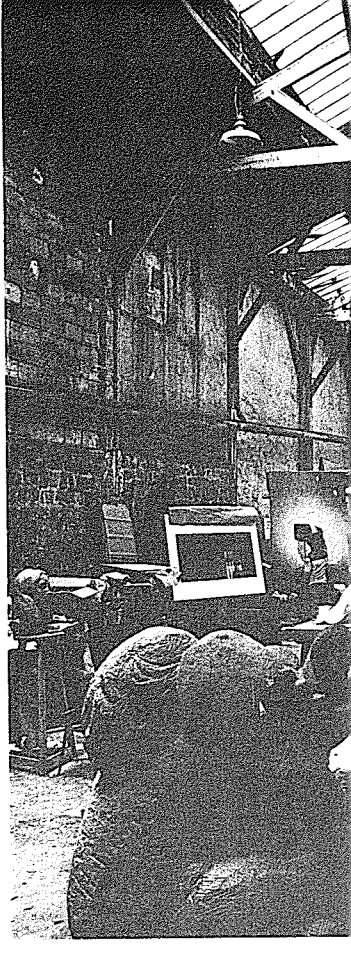
Comme c'est l'office parisien des HLM qui était directement concerné, on a obtenu un rendez-vous avec M. Morel, le Directeur de l'office. On peut dire que nous avons été reçus avec beaucoup d'incompréhension. Ce monsieur nous a vraiment irrités. Il nous a traités de « brigands », il nous a dit : « ... vous êtes rentrés chez moi, que diriez-vous si je rentrais chez vous ? » ...

Ça s'est terminé en comparant notre action à l'intervention des troupes soviétiques en Afghanistan !

Voilà le niveau. Le gars a complètement perdu son sang-froid. Je n'avais jamais vu ça chez un fonctionnaire. Puisque la majorité ne nous semblait pas excessivement favorable, nous avons ensuite alerté les élus de l'opposition. Nous avons eu la visite d'E. Avicé, député du 14^e, qui a envoyé une deuxième lettre au Maire de Paris (à la fin juin). La réponse qu'elle a reçu est d'ailleurs scandaleuse. J. Chirac écrit en effet : « ... L'attitude adoptée par les quat-

ters ne plaide guère en faveur de leur bonne foi et ne peut inciter les responsables municipaux à continuer d'accorder ce type d'autorisation si ces derniers sont l'occasion de tels coups de force. (...) La Ville ne désespère pas d'obtenir que les occupants des lieux se rendent à la raison... elle ne peut cependant que déplorer de tels actes qui occupent totalement leurs auteurs, nuisent à ce que peut avoir de légitime les aspirations des artistes à disposer de locaux adaptés à leur activité ». Ensuite, nous avons eu la visite de B. Perlican, conseiller municipal de D. Benassaya et L. Moulinet (conseillers de Paris) qui nous ont assuré du soutien du Parti Socialiste. De même R. Perlican, sénateur du 14^e, nous a apporté le soutien très ferme du Parti Communiste et elle a écrit également au Maire de Paris et au Ministre de la Culture. Dans ces lettres, Rolande Perlican insiste notamment sur le fait que la conservation du local occupé par les sculpteurs n'est pas du tout incompatible avec la réalisation du programme de logements sociaux prévu avenue Jean Moulin. Et ça, c'est important parce qu'on veut absolument faire croire que nous empêchons la réalisation de ce programme. C'est faux : ni les logements, ni les équipements sociaux nous sont opposés à l'emplacement du local où nous travaillons. Enfin, nous avons même reçu le soutien d'un officier municipal du 3^e arrondissement, M. Collet, qui est RPR : il est personnellement venu nous voir en août et nous a déclaré qu'il était favorable à cette occupation.

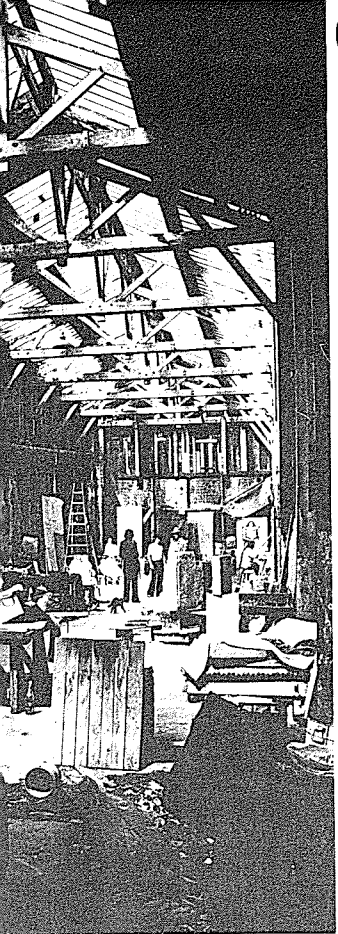
Pour l'instant, toutes ces démarches n'ont pas abouti à une négociation que nous souhaitons. Au contraire, nous avons reçu un avis d'expulsion le 17 septembre.



Et surtout le 19 au matin, nous avons vu arriver un huissier, accompagné d'un camion et d'ouvriers, qui venait « saisir les sculptures ».

Nous nous y sommes opposés ; l'huissier nous a menacés de faire intervenir les CRS : nous avons immédiatement alerté les parlementaires socialistes qui sont arrivés très rapidement pour nous épauler : Parmentier, Avicé et Benassaya. Ils ont obtenu de l'huissier qu'il suspende son intervention jusqu'au 22 septembre, jour où le Conseil de Paris doit entendre la réponse de la Mairie à la question écrite déposée par Benassaya sur toute cette affaire. Voilà où nous en sommes. Pour les autorités de la Mairie, le problème est délicat. Juridiquement, on n'est pas rentré ici par effraction : on m'a donné le clef avec les souires... et je l'ai gardée. D'autre part, l'essayer de faire croire qu'il y a un meneur qui a entraîné une bande de jeunes voyous. Mais ce n'est pas le cas : ici, les gens sont responsables, ils viennent travailler tous les jours. Nous avons fait de ce local inoccupé un lieu de travail et nous refusons pas mal de gens qui viennent ici parce qu'ils n'ont pas d'endroit pour dormir. Il faut comprendre une vérité pourtant évidente :

Sans atelier le sculpteur ne peut plus tailler, IL N'EXISTE PLUS.



Déclaration de M. Yves Lancien, député du 14^e (secteur Montparnasse, Montsouris, petit Montrouge).

Quelques sculpteurs à l'instigation de Monsieur Juvin, ont procédé, depuis le 15 juin dernier, à une opération de « squatterisation » dans un ancien atelier de menuiserie, 44 avenue Jean Moulin. Saisissant la presse, ce petit groupe, qui se réclame de syndicats affiliés à la C.G.T. et qui se fait patronner par les élus socialistes et communistes, vient de présenter à sa façon cette occupation tout-à-fait inédite. Pour avoir pris personnellement, en tant qu'il en a le droit, connaissance des initiatives visant précisément à la mise à la disposition du Comité du Carnaval du 14^e, et plus spécialement encore du groupe de sculpteurs en question, dudit local, je me sens de ce fait tenu d'effectuer la mise au point suivante :

1- Suite à mon intervention personnelle, l'Office Parisien des H.L.M. a bien voulu mettre pour deux mois (de la mi-avril à la mi-juin) cet ancien atelier à la disposition du Comité de Coordination du Carnaval. Toutes les dispositions étant prises (sécurité, assurance, etc.) par l'Office pour faciliter le déroulement dudit Carnaval. Il fut alors convenu — et je m'y étiais engagé auprès de l'Office aussi bien que Monsieur Alain Mallet, animateur du Carnaval — que le local serait restitué le 15 juin, et qu'il y aurait par conséquent, après en avoir très largement tiré profit, et à mépris des engagements pris, ce petit groupe de squatters conduit par Monsieur Juvin, manque à la parole donnée.

2- Ledit atelier est situé au cœur d'un terrain acquis par l'Office H.L.M. pour y construire un grand ensemble de logements et équipements sociaux : 320 logements (avec la récupération de l'hôpital Antoine Chantini), 6 classes maternelles, 2 crèches, l'une collective, l'autre familiale permet-

tant l'accueil de 120 enfants, une maison des associations, des ateliers d'artistes enfin, doivent y prendre place en 1982.

Pour qui connaît les besoins en logements H.L.M., en crèches et en écoles, tant à Paris en général que dans ce quartier en particulier, il est inconcevable que l'on puisse s'arroger le droit de retarder ou de remettre en cause une opération sociale d'une telle ampleur. L'attitude présente de cette poignée de sculpteurs est d'autant moins justifiable qu'à mon initiative le 27 février dernier, s'emploie parallèlement à favoriser l'implantation de nouveaux ateliers d'artistes, il en est précisément prévu dans le programme arrêté par l'Office d'H.L.M. avant Monsieur Juvin et je me suis engagé par ailleurs auprès de Monsieur Juvin et de l'Office de poursuivre d'autres solutions dans le cadre d'opérations ultérieures.

Dans ces conditions, l'action entreprise à l'instigation de Monsieur Juvin n'a ni sa raison d'être, ni sa justification morale. Sans même s'émouvoir sur ce point, dans cette affaire, l'on se préoccupe véritablement des possibilités de travail offertes aux jeunes sculpteurs ou si l'on entend se livrer à une exploitation politique sans se soucier davantage des centaines de familles qui pourraient se trouver lésées.

Pour les quelques 20 sculpteurs et peintres qui ont travaillé ici depuis trois mois, ce local est quelque chose d'insoupçonné : ce sont des professionnels qui viennent des Beaux-Arts notamment et qui, depuis 2, 3, voire même 10 ans, n'ont pas pu exercer leur métier faute d'avoir un atelier ; ce sont des professionnels qui en étaient réduits à faire des petits modelages chez eux, dans leur cuisine, dans leur chambre et qui se sont révélés ici en tailleur de pierre ou du bois ; comme cette jeune fille qui en est à sa quatrième sculpture en pierre en moins de trois mois. Il y a aussi quelques étrangers qui sont venus travailler à Paris et qui n'ont pas trouvé de locaux. Il faut le dire clairement : non seulement on démolit les ateliers d'artistes mais, en plus, on fout les étrangers à la porte ; notamment certains artistes qui travaillent à Paris depuis des années et à qui l'on donne des prolongations de cartes de séjours tellement désirées qu'ils sont obligés de partir. Paris a perdu son pôle d'attraction artistique. A New-York, les artistes sont encouragés à récupérer les ateliers abandonnés. Pourquoi interdire à Paris ce qui se fait à New-York ? D'autant que les services du Ministère de la Culture sont parvenus à la même conclusion. En définitive, réhabiliter le local de l'avenue Jean Moulin permettrait de satisfaire deux objectifs dont le pouvoir et la Mairie nous rebattent les oreilles : préserver le patrimoine et éviter le gaspillage financier. Les architectes des H.L.M. devraient venir ici pour comprendre ce que doit être un atelier : nous avons avec ce local une architecture très succincte mais qui offre un volume parfait qui fait l'unanimité chez les artistes. Nous avons ré-

Ateliers ou galerie commerciale ?

Dans une seconde lettre adressée au journal en août, M. Lancien dément formellement qu'il ait jamais été question de galerie marchande dans le programme de construction de l'avenue Jean Moulin. Référence peut être prise, en ce qui concerne la demande de permis de construction déposé par l'OPHLM dans la seconde quinzaine d'août. De leur côté, les sculpteurs qui occupent le local du 44 ont appris qu'il était question d'une galerie marchande (voir ci-contre). Qui croire ?

L'affaire paraît pour le moins embrouillée : dans l'interview qu'il avait donnée au 14^e village au printemps dernier (n° 20), M. Lancien décrivait ainsi le projet prévu avenue Jean Moulin : 300 logements sociaux, installation d'une crèche collective de 60 berceaux, d'une école maternelle de 5 ou 6 classes et d'une maison des associations. Or, le demandeur de permis de construire n° 37295 à laquelle fait référence M. Lancien prévoit ce qui (Bulletin Municipal Officiel 14/15/16 septembre 1980) : construction de 6 bâtiments d'habitation de 7 à 9 étages (254 logements avec caves et parkings en sous-sol) et construction d'un bâtiment d'un étage à usage d'ateliers d'artistes avec logement (6 ateliers). Plusieurs questions s'imposent donc :

1. L'information faisant état d'une galerie marchande à l'exact emplacement de l'actuel local de Jean Moulin, référence peut être prise au Bulletin du Bureau de la condition de l'artiste du Ministère de la Culture, qui s'est informé du projet au mois de juin. Doit-on penser que, devant la situation qui a été créée par les artistes, le projet a été modifié en catastrophe cet été afin de remplacer une éventuelle galerie commerciale par 6 ateliers d'artistes ? En tout cas, l'introduction d'ateliers

est récente puisque M. Lancien n'en parlait pas il y a quelques mois.

2. Curieusement, le permis de construire prévoit 254 logements. Sans doute les chiffres de 300 ou même 320 logements étaient-ils erronés.

3. Mais, ce qui est beaucoup plus surprenant, c'est que n'apparaissent dans cette demande de permis aucun des équipements sociaux prévus dans le local (crèche, école, maison des associations). Les 6 ateliers introduits pour tenter de « couper l'herbe sous le pied » des artistes contiennent-ils si cher que l'on ait tant insisté sur ces équipements ? Question pour l'instant sans réponse.

4. Car ces 6 ateliers qui, d'après les plans de l'opération, sont prévus au-dessus de l'habitat, ont le montant actuel du local occupé, sont des ateliers de standing : atelier au rez-de-chaussée, logement au 1^{er} étage et jardin attenant. Les sculpteurs et peintres de l'avenue Jean Moulin trouvent scandaleux que, pour loger 6 artistes « arrivés », on démolisse un local qui permet à une trentaine de jeunes artistes de travailler.

5. Dernier point : une demande de permis de construire est une demande maximum. C'est-à-dire que — théoriquement — on ne peut pas construire davantage qu'il est permis.

En revanche, on n'a aucune obligation de réaliser tous les aménagements prévus dans la demande. L'exemple de l'opération de rénovation Van Damme est éloquent à cet égard : combien d'équipements sociaux inscrits sur le papier n'ont jamais vu le jour pour être finalement remplacés par l'hôtel Sheraton. Quelle garantie peut-on avoir que ces 6 ateliers rajoutés à la dernière minute dans le projet de l'avenue Jean Moulin verront bien le jour ?

flichi à un projet d'aménagement ; à peu de frais, il serait possible de faire là des ateliers individuels classiques (comme des boxes), un atelier public de création où les gens du voisinage pourraient venir travailler, un jardin exposition pour les sculpteurs, le tout donnant sur une allée plantée qui serait directement ouverte sur la rue. C'est simple et peu coûteux. Le problème, c'est que du coup, les loyers seraient beaucoup plus élevés et s'allourdiraient. C'est ça aussi qui les embête, parce que le terrain à vocation commerciale vaut plus de fric que des ateliers d'artistes.

Mais cette opération n'a pas seulement pour but de sauver un local mais elle s'y construit pour de vrais ateliers d'artistes. Elle vise aussi à leur offrir la possibilité de s'exprimer dans un lieu différent de ceux existant. Le retour à une pratique de travail en collectivité ne peut demeurer sans répercuss-

sion sur les mécanismes de la création. C'est peut-être cela le plus important. Ce mécanisme collectif, dans un local ouvert sur l'extérieur, favorise l'animation, les échanges, les contacts et surtout les échanges avec les habitants actuels et futurs du quartier. Une entreprise comme ici permet de combler un peu le fossé qui s'est creusé depuis des décennies entre l'artiste et le public. Le travail d'artiste peut être aussi un bien imaginaire social et, pour cela, les rapports avec les habitants, l'ouverture sur le quartier sont essentielles. En définitive, c'est peut-être cela que craint le pouvoir.

L'artiste est un subversif ; les pouvoirs n'en veulent pas et ils le chassent.

LES DROITS DES MALADES HOSPITALISES

Ça vous tombe dessus un beau jour : l'hôpital. Pas le temps de s'y préparer, ni moralement ni matériellement. On se trouve brusquement plongé dans un monde étrange, étranger. De quel mal est-on atteint ? Combien de temps va-t-on rester là ? Ces pillules roses et bleues, c'est quoi au juste ? Obtenir des réponses à toutes ces questions angoissantes tient en général du tour de force... A l'hôpital, on est pas un individu, on est une espèce de fantôme en pyjama qui aurait perdu sa langue, un numéro, un symptôme.

Quels sont les droits des malades hospitalisés ? Une équipe de Pratiques, la revue du Syndicat de la Médecine Générale (1) s'est posé la question et y répond dans une plaquette bourrée d'informations qui sera diffusée dans les hôpitaux. Nous en avons retenu l'essentiel. Il existe des lois, des droits concernant les malades hospitalisés, ils sont pour la plupart inconnus du public et négligés dans les hôpitaux. A vous de les connaître et d'exiger qu'ils soient respectés.

Vous venez d'entrer à l'hôpital

Faites-vous remettre :
— la charte des malades
— le Livret d'accueil de l'hôpital.
Ce dernier contient les noms des chefs de service et des principaux responsables médicaux et administratifs de l'établissement. La description des uniformes et des sigles distinctifs des différentes catégories de personnel.
— le montant des frais d'hospitalisation et les modalités de paiement et de prise en charge.

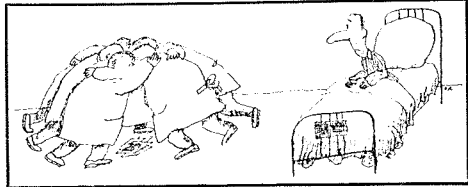
L'admission

Vous avez le libre choix du service dans lequel vous désirez être admis dans les disciplines qui comportent plusieurs services.

Si au moment de votre admission vous n'êtes pas en mesure d'affectuer de longues formalités, vous et votre accompagnant pouvez demander la réduction au minimum de ces formalités, et qu'un agent hospitalier vienne à votre chevet recueillir les informations nécessaires.

Visites

Sur simple demande d'un permis de visite, vous pouvez rendre visite à un malade en dehors des heures de visites normales.



Accès au dossier

Vous avez l'impression que l'on ne vous donne pas toute l'information nécessaire sur votre état de santé et sur la conduite de l'hospitalisation : vous pouvez demander à consulter votre dossier. LE SECRET PROFESSIONNEL N'EST PAS OPPOSABLE AU MALADE LUI-MÊME ! Vous pouvez remettre tout ou partie de votre dossier au médecin de votre choix, ainsi qu'à des tiers vous pouvez également le produire en justice.

Votre information à l'hôpital

36% des malades ignorent la nature de leur maladie.

Les médecins doivent recevoir facilement les familles, les jours et heures des rendez-vous sont affichés dans le service.

Les familles peuvent recevoir des renseignements par téléphone.

Dans la mesure du possible, c'est le même médecin qui vous informera.

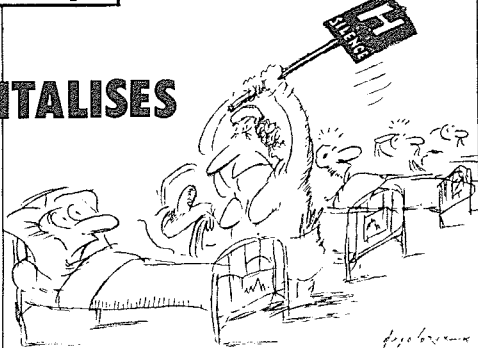
Votre médecin traitant

Au moment de l'admission, vous pouvez indiquer si vous le souhaitez traitant ou l'un de vos médecins de votre connaissance en qui vous avez confiance.

Il sera votre appui à l'extérieur de l'hôpital.

Il sera informé de votre état de santé.

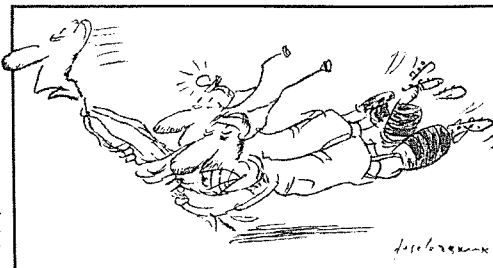
Il aura accès immédiatement à votre dossier.



Femmes enceintes

On ne peut refuser l'admission d'une femme enceinte devant accoucher dans le mois, ou récemment accouchée d'un mois.

L'accouchement peut se faire anonymement, sans aucune pièce d'identité n'est exigée.



Toxicomanes

Si vous vous présentez spontanément dans un dispensaire ou un hôpital pour y être traité, et si vous en faites la demande, vous pouvez bénéficier de l'anonymat au moment de l'admission et de la prise en charge elle-même anonyme des frais de traitements, sans solliciter pour autant l'aide médicale.

Si vous présentez, sans en avoir la certitude que l'un de vos proches a pu être victime d'un accident et être hospitalisé en urgence, vous pouvez appeler le 27.11.22 poste 32.26, tous les jours de 8h45 à 17h30, lequel fera une recherche et vous informera.

Les urgences

Si vous avez fait appel à une ambulance privée, demandez au service d'admission un bulletin d'hospitalisation pour vous faire rembourser par la sécurité sociale.

On doit vous examiner quel que soit votre état et vous assurer les premiers secours, et ce avant toute orientation vers un service approprié si l'hôpital dans lequel vous vous trouvez ne dispose pas du service recherché, et même en l'absence de toute pièce d'identité et de tout renseignements sur vos possibilités de rembourser les frais de séjour.

Vous séjourner en urgence ne doit jamais dépasser 24 heures.

Si vous voulez bénéficier de l'aide publique, signalez-le ou faites-le signaler dès votre arrivée.

Sortie de l'hôpital

Vous pouvez à tout moment décider de sortir de l'hôpital : vous « signez votre pancarte ».

Ce que vous devez avoir à votre sortie :

— une ordonnance pour la suite de votre traitement

— Des certificats médicaux, un bulletin de sortie.

— une copie des clichés, de radio et cela GRATUITEMENT.

Demandez-les à l'avance.

Vous pouvez exiger de sortir le week-end, l'hôpital doit assurer une permanence administrative les samedi, dimanche et jours fériés.

L'hôpital doit vous fournir un moyen de transport ou l'argent nécessaire pour regagner votre domicile.

Dossier réalisé par Armelle Piteux et Caroline Lamaison

« Pratiques » (ou les cahiers de la médecine utopique) est la revue du Syndicat de la médecine générale (S.M.G.) Parmi les derniers numéros parus nous vous signalons notamment en janvier 1979 un numéro spécial sur l'avortement et en mars 79 un numéro consacré au contrôle médical patronal. Vous pouvez vous procurer tout ce qui allant directement au siège du S.M.G. qui est situé dans le 14^e, 31 rue Decrès, à côté du métro Plessance. C'est ouvert tous les jours de 9h à 19h.

PARISIENS ENCORE 1 EFFORT

1.200 F. par mois pendant un an pour la naissance du troisième enfant : cette mesure, proposée par Chirac et approuvée par le Conseil de Paris, en juin dernier, devrait entrer en vigueur très prochainement. Seules conditions pour bénéficier de cette allocation : être Français, résider à Paris depuis trois ans et élèver soi-même l'enfant.

1.200 F. par mois pour rester chez soi, bien au chaud, entre couches et bibérons : c'est la dernière trouvaille de Chirac pour régler le problème du travail des femmes dans la capitale, clocher le bec à ceux qui réclament des crèches et pousser les Parisiens à produire des bébés.

Un coup de pouce en cette période où la publicité s'échoue en vue des prochaines élections. Et ne tayaons pas cette mesure d'antiféministe : il ne s'agit pas d'un banal salaire maternel mais d'un « congé parental ». Les heureux pères vont, c'est sûr, se soulager pour en profiter.

Et puis, attention, pas question de jouer au plus fin, de palper la prime tout en travaillant au noir et en faisant gâcher le bébé par un système à une crèche. Le « conjoint qui ne travaillera pas » devra s'engager à prendre en charge lui-même l'enfant sans le confier à un système de garde quel qu'il soit. Comme Chirac n'est pas con et que c'est un peu gros, il promet en sus la création d'une trentaine de crèches supplémentaires à Paris, des haltes-gardieries dans chaque galerie commerciale — on croit rêver, celle du coin de la rue des Saussaies en fait partie. Paris s'ouvrira « prochainement » depuis deux ans — la création d'ateliers d'expression culturelle » dans chaque arrondissement de Paris, l'aménagement de jardins de jeux dans les jardins. Tout ça d'ici 83. Chouette alors !

LE COIN des ASSOCIATIONS

Associations : cette page est la vôtre. Dans chaque numéro du 14^e Village, nous consacrons une page entière à vos communications



SPECTACLES

Le Groupement d'Associations Nationales pour la Promotion et l'Aide au Spectacle (G.A.N.P.A.S.) n'est ni une maison de production ni une agence de spectacles. C'est un collectif administratif pour l'aide aux compagnies, un regroupement de troupes de théâtre, danse, mime, marionnettes, musique... à été mis sur pied parce que nous nous sommes aperçus que certaines créations ne sortaient pas de leur lieu d'implantation et que de jeunes compagnies n'avaient pas les moyens matériels et financiers de se faire connaître. Le groupement assure le secrétariat collectif de certaines compagnies ainsi que la diffusion de la documentation. Comment travailler avec nous ? Téléphoner au 543.53.81 ou mieux, écrire à G.A.N.P.A.S., 111 rue de l'Ourlet, 75014 Paris. Nous vous enverrons aussitôt les calendriers des groupes que vous voulez rencontrer, leur documentation, leurs conditions techniques et financières.

HISTOIRE

Dans le cadre des visites historiques organisées par la Société Historique du 14^e arrondissement, l'architecte Claude Le Coeur organise, dans son hôtel particulier (23 bis rue Jean Dauterive), une présentation de l'œuvre de son grand père, Charles Le Coeur, architecte auteur de cet hôtel, des lycées Louis le Grand et Montaigne, etc... La visite aura lieu le mardi 14 octobre à 17 heures. Société Historique du 14^e arrondissement, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

SCÉNARISTES ...

L'A.P.S. (Association pour le Scénario) a pour but de former, de promouvoir et de défendre les scénaristes et leur œuvre. Elle cherche à encourager la création, inventer des structures capables de découvrir de nouveaux talents, trouver des modalités d'accès à la profession, rassembler les personnes concernées par le scénario... L'A.P.S. a un certain nombre de projets « pour la fin de l'année » : pour permettre à de nouveaux talents de s'exprimer et de se faire connaître, l'A.P.S. organise un concours de scénarios ouvert à tout profil destiné à être réalisé en co-production... — à partir de la rentrée, l'association organise des stages de formation destinés à tous ceux qui sont désireux de s'initier aux techniques de la écriture cinématographique, ou de perfectionner leurs travaux ; Pour tous contacts : Association pour le scénario, 3 rue Joannès, Paris 14^e.

THÉÂTRE ...GUITARE

L'association Plaisance 14^e (« Notre Maison ») reprend au début d'octobre son atelier théâtre. Il existe un cours le mardi 20 à 23 heures destiné aux débutants (jeu, improvisation, travail de la voix, etc.) un spectacle de création collective est réalisé par les participants. Un second cours, le lundi de 19h30 à 23h, est ouvert à des gens ayant déjà une certaine expérience de l'expression théâtrale (travail sur le texte, mise en scène, etc...). Diverses formes de spectacle seront réalisées. Les tarifs de l'atelier sont de 100 F/mois. — D'autre part, les cours de guitare ont repris à « Notre Maison » pour les adultes : 1 heure de cours par semaine à deux personnes (300 F./trimestre) ; pour les enfants : 1 heure de cours par semaine à trois personnes (200 F./trimestre). Pour tous renseignements : Notre Maison, 32 rue Olivier Noyer, tél. 543.91.11.



TIERS MONDE

Le Groupe Tiers Monde de Montparnasse a réalisé une exposition sur le thème « Le textile, le Tiers Monde et nous ». Nous ne sommes pas des spécialistes des problèmes du Tiers Monde ou de l'industrie textile, mais nous essayons de nous former et d'informer le public sur les relations entre le sous-développement et notre société de consommation. Ayant travaillé pendant deux ans sur le thème « Chômage et Tiers Monde », comme d'autres groupes en France, nous avons essayé de mettre en évidence, au niveau du textile : les mécanismes du profit et l'intérêt des multinationales à s'implanter dans le Tiers Monde, les conditions de travail dans le textile, en France et dans les pays « sous-développés » ; en partant de l'exemple du Tchad, quelques problèmes posés par la culture du coton. Cette exposition est composée de 12 panneaux de 0,80 x 1,20m, en matériau dur et plastifié. Elle est accompagnée d'une plaquette de 8 pages donnant des détails complémentaires. Ce matériel est à disposition de tout groupe ou personne intéressé. Pour tous renseignements concernant l'exposition ou l'association s'adresser à Jean-Paul Rola, 64 rue de la Tombe Isolé, 14^e.

LE MRAP DANS LE 14^e

Annoncé dans le précédent numéro, le comité local du MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) n'a, hélas, pas encore vu le jour. Mille excuses à tous... L'intendance n'a pas suivi. Cette naissance plus que difficile est aujourd'hui plus indispensable que jamais. En effet, le 26 juin dernier, une main criminelle a déposé un engin explosif devant le siège de notre mouvement. En plein après-midi, dans un immeuble où vivent des familles, dans un quartier très animé : il est clair qu'ils ont voulu tuer... C'est le 10^e attentat contre notre mouvement et si, par miracle, il n'y a pas eu mort d'homme, les délégués sont considéra-

PARIS 14^e ACCUEIL

Du 12 au 26 octobre, l'Association Paris 14^e Accueille organise une quinzaine de bienvenue aux nouveaux habitants du 14^e. Diverses manifestations sont prévues : — un pot d'accueil « nouveaux arrivants », le vendredi 17 octobre de 16h à 18h au 30 rue du Moulin Vert ; — des informations sur le quartier : équipements sociaux, administratifs, sportifs, culturels, etc... — et pour tous, anciens et nouveaux habitants du 14^e, des rencontres amicales au moyen d'activités diverses : visites d'expositions, groupe de bridge, scrabble, groupe de lecture, conversation anglaise, art floral, relaxation... Renseignez-vous à nos permanences : — le vendredi de 14h30 à 17h au 90 rue du Moulin Vert ; — le lundi de 16h30 à 18h30 au SUMA, 73 bd Brune ; — le mardi de 16h30 à 18h30 au Viniprix, 102 av. du Général Leclerc.

MARRAINES DU MERCREDI

Cette association propose à des mères de famille d'accueillir des enfants bénévolement le mercredi et de leur faire vivre une vie de famille. Il existe 4 permanences dans le quartier : Olivier Brès, lundi de 12 à 17h au 543.91.11 ; Nicole Deshayes, lundi de 10h à 12h au 543.79.91 ; Madame Margot, le jeudi de 12h à 17h au 322.03.06 ; et Mlle François, tous les lundis et mercredis après-midi sur rendez-vous au Secteur unité de l'enfance, 72 av. Denfert-Rochereau, tél. 633.35.63.



bles. Le MRAP LES gêne, LES dérange parce qu'il défend inlassablement les victimes du racisme et de la xénophobie. Mais EUX, ces groupes néo-nazis, qu'ils se nomment F.A.N.C. ou autrement bien que connus et revendiquant leurs forfaits, sont libres... de continuer. Attentats racistes de Bondy, dans le Marais, contre le MRAP, réforme du code pénal avec extension des contraires d'identité, légalisation de la détention sans jugement ; tout cela est bien inquiétant et justifié, s'il en était encore besoin, la création de nouveaux comités locaux à Paris. Pour tous renseignements, MRAP, 120 rue St-Denis, tél. 233.09.67 ou 320.86.66 (le soir).

DANSE

L'association Danse Recherche a été créée il y a trois ans par un petit groupe de personnes rassemblées autour de Josy Krassovsky, dans le but de continuer un ancien travail de recherche commencé depuis plusieurs années. Ce travail de recherche personnelle et individuelle s'adresse à des personnes adultes, des adolescents et de jeunes enfants. Depuis, les danseurs professionnels jusqu'aux personnes n'ayant jamais pratiqué la danse. Le but est de permettre à chacun, qu'il éprouve l'envie d'accéder à la danse et ce sur la base d'une technique douce susceptible de laisser une certaine part à l'improvisation. L'association compte aujourd'hui une centaine d'adhérents. Les cours sont animés par Josy Krassovsky. Un atelier sera prochainement ouvert pour les personnes désireuses d'approfondir leurs recherches sur le plan chorégraphique. Association Danse Recherche : 17 avenue de la Porte de Vanves, 75014, Tél. : 539.76.85.

ENTRAIDE SCOLAIRE

L'Entraide Scolaire Amicale cherche à étendre son action dans le 14^e. Cette association, implantée dans de nombreux quartiers de Paris, a été créée en 1969. Elle est apolitique et non confessionnelle. Son but est de faire savoir à leur domicile, des enfants qui sont défavorisés, soit par le manque de connaissances de leurs parents, soit parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer des leçons particulières. L'aide est apportée bénévolement par des jeunes adultes, des étudiants ou des élèves de 1^{er} ou terminale. Pour trouver ces étudiants et aider des jeunes enfants, nous manquons, ou, les responsables qui feraient le lien sur le 14^e arrondissement une mère de famille qui a déjà des enfants un peu grands et qui aimerait aider à établir un peu l'égalité des chances seraient la bienvenue. Si vous êtes intéressé, prenez contact avec Monique Caillaud, Tél. 763.39.11, 8 rue de Tocqueville, Paris 17^e.

DONS D'ORGANES

« Fais qui en mourant tu vivas ». C'est la devise de l'ADOD, Association des donneurs d'organes et nous manquons. Cette association a besoin d'un très grand nombre de donateurs volontaires car bien peu meurent par accident et seuls les décès nous manquent. L'aide est apportée bénévolement par des bénévoles qui permettent les prélèvements. Si vous acceptez de donner certains organes (cœur, ail, pancréas, etc...). Pour un prélèvement, assurez votre mort, prenez contact avec l'ADOD de la Région Parisienne, 71 rue d'Amsterdam 75008 Paris.



N'attendez pas ... vous oublierez ! Répondez tout de suite à ce questionnaire et envoyez-le par retour du courrier au 14^e Village, 8 rue de l'Abbé Carton, 75014.

DANS L'ATTENTE DE VOTRE REPONSE



Ce jour-là, nous étions en train de faire la maquette du journal. Et, une fois de plus, nous nous sommes reposés les mille questions qui s'agissent dans nos petites têtes depuis plus de trois ans... Les lecteurs du 14^e Village, ils sont faits comment ? ... Qu'est-ce qu'ils aiment ? ... Qu'est-ce qu'ils attendent ? ... Qu'est-ce qui leur paraît manquer ? ... etc ... etc ... Et, cette fois-ci, nous avons décidé de leur poser ces questions, aux lecteurs. Alors à vous de jouer !

1. COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE 14^e VILLAGE

- Vous en avez entendu parler ?
- Vous l'avez vu en kiosque ?
- Autre (préciser) :
- Le lisez-vous régulièrement ?
- Depuis combien de temps
- Comment savez-vous qu'un nouveau numéro est paru ? (couleur, affichettes, etc ...)
- Etes-vous déjà passé à une permanence du journal, 8 rue de l'Abbé Carton ?

2. QU'ATTENDEZ-VOUS D'UN JOURNAL DE QUARTIER ?

● Pouvez-vous classer par ordre d'importance décroissante les 6 articles, informations ou rubriques de ce numéro du journal qui vous ont paru les plus intéressants :

1.
2.
3.
4.
5.
6. ● Depuis que vous lisez le journal, quels sont les 3 sujets ou rubriques qui vous ont le plus intéressé ?
1.
2.
3.

● Que pensez-vous de la page « spectacles » du journal ? La consultez-vous quand vous souhaitez aller au théâtre ou au concert dans le quartier ? Préférez-vous une liste aussi complète que possible des spectacles du quartier ou une sélection plus critique ?

● Y a-t-il des aspects de la vie du quartier qui vous paraissent négligés par le 14^e Village ? Lesquels ?

● Nous venons de créer une nouvelle rubrique (restaurants du 14^e). Cela vous paraît-il compatible avec la présence de publicité dans le journal ?

● Qu'est-ce que vous n'aimez pas dans le 14^e Village ?

● Conservez-vous les numéros du 14^e Village ? Si oui, pourquoi ?

● Estimez-vous que le 14^e Village est l'expression d'un courant d'idées ? Précisez votre réponse

3. AVEZ-VOUS L'ENVIE OU LE TEMPS D'AIDER CONCRÈTEMENT A LA PARUTION DU 14^e VILLAGE ?

Si oui, de quelle manière ?

- En écrivant des articles sur des sujets qui vous tiennent à cœur ?
- En téléphonant au journal pour donner des informations ?
- En faisant des dessins ?
- En faisant des photos ?
- En nous indiquant des commerçants qui seraient désireux de passer de la publicité dans le journal ?
- En nous aidant à la diffusion : ventes sur les marchés ? Diffusion des vieux numéros dans les boîtes aux lettres pour faire connaître le journal ?
- En participant directement à la fabrication ?

4. QUI ÊTES-VOUS ?

- Age
 - Profession
 - Revenus :
 - moins de 3.000 F./mois
 - entre 3.000 et 5.000 F./mois
 - plus de 5.000 F./mois
 - Avez-vous des enfants ?
 - Depuis quand habitez-vous le 14^e arrondissement ?
 - Etes-vous membre d'une association du quartier ?
 - Adresse
 - Nom
- Vous n'êtes évidemment pas obligé de répondre à cette dernière question !

Nous organiserons, JEUDI 11 DÉCEMBRE à 20 heures, à l'École des Parents (25 rue du Moulin de la Vierge) une réunion de lecteurs à laquelle nous vous invitons dès maintenant : nous pourrons ainsi discuter du journal sur la base des réponses à ce questionnaire.

" LE PETIT BOTIN DU 14° "

SANTÉ

Pharmacies gratuites pour les étudiants

Deux pharmacies agréées par le MNEF vous délivrent vos médicaments gratuitement. Apportez impérativement la carte MNEF de l'année en cours ainsi que l'ordonnance. Etudiants salariés, apportez également vos deux derniers bulletins de salaire.

— Pharmacie Assoulins, 95 rue Didot
— Pharmacia Pinaquy, 45 rue Raymond Losserand.

Vaccinations

Il existe, dans le 14^e, deux centres de vaccinations gratuits (ils délivrent et authentifient les certificats internationaux nécessaires aux personnes se rendant à l'étranger). Il s'agit du dispensaire du 6 av. René Coty, tous les mercredis à 13h, et de l'hôpital de la Cité Universitaire, 40 bd Jourdan, tous les mardis et vendredis à 9h.

Urgences

De nuit comme de jour, vos dimanches et jours fériés, si vous cherchez un médecin, téléphonez à la Permanence des Soins de Paris, au 542.37.00.

S.O.S. Infirmiers

Le Bureau d'aide sociale du 14^e a organisé, pour tous les habitants du 14^e, un service de soins infirmiers à domicile. La permanence est installée au dispensaire du B.A.S., 8 av. René Coty. Tél. 327.27.14, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Pour les urgences du week-end, vous pouvez appeler le samedi matin de 8h30 à 11h45 au 327.27.14, le samedi de 11h45 à 17h et les dimanches et jours fériés de 9h à 16h40 au 583.32.60.

Toxicos

Le Centre Didro (Centre d'étude et d'action pour la prévention de la drogue) est installé au 9 rue Paultin (M^e Plaisance), Tél. 542.75.00 ou 542.95.00. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, des permanences sont assurées par des médecins, conseillers, des psychologues, des éducateurs qui accueillent, écoutent, orientent des jeunes ayant ou ayant eu des problèmes liés à la consommation de drogues.

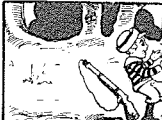
CULTURE

Bibliothèques

- **Maine, 26 rue Mouton Duvernet, 539.34.88.** Ouverte aux jeunes et aux adultes, mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 19h30. Mercredi et samedi de 10h30 à 17h. L'inscription est gratuite (apportez une pièce d'identité et une justification de domicile).
- **Vandamme, 80 avenue du Maine, 540.96.19 et 540.96.20.** Ouverte également aux jeunes et aux adultes mardi, mercredi, vendredi de 11h30 à 19h, samedi de 11h30 à 18h, samedi de 11h30 à 17h30. L'inscription est gratuite. Il y a aussi une discothèque - inscription 5 F. (apportez la tête de lecture de son appareil).

Cours gratuits pour adultes

La Ville de Paris organise des cours gratuits dans les écoles.



LOISIRS

- **Billard**
 - Les Sports (109 bd Jourdan, 540.62.60): cinq tables, ouvert tous les jours jusqu'à 23h30.
 - **Billard-Club Dentert-Rochereau** (5 av. du Général Ledric).
- **Clubs**
 - Tous les mardis à partir de 20h30, club de bridge et club d'échecs à l'Écuime, 99 bis rue de l'Ouest (542.71.16). Echecs également au LOREM (association culturelle de 100 des Mariniers): tournées, clubs, parties contre ordinateur, blitz, etc.
 - Les rencontres ont lieu les lundis à 20h30, 4 rue des Mariniers et sont ouvertes à tous, débutants ou joueurs confirmés. Pour tous renseignements, appeler Pierre Avril, 638.41.73 (bureau).
- **Pianos**
 - Faites accorder votre piano par les Artisans Avancés de Paris (tous les jours de 9h à 19h, rue de la République 543.54.80). C'est très bien fait et abordable, environ 150 F.

- **Certificat d'études des adultes, 46 rue Boulard, 540.58.29 - 1 rue Durochoux, 540.58.88.**
- **CAP de comptabilité, 1 rue Durochoux, 540.58.88.**
- **Anglais, espagnol, 1 rue Durochoux, 540.58.88.**
- **Dessin d'art, 80 bd du Montparnasse, 033.12.89 - 46 rue Boulard, 540.58.29.**
- **Dessin industriel et d'architecture, 57 rue Didot, 543.42.30.**
- **Architecture, 80 bd du Montparnasse, 033.12.89 - 4 square Alain Fournier, 539.65.85.**
- **Maths et physique, préparatoires au CNAM, 80 bd du Montparnasse, 033.12.89.**
- **Management, agencement, 93 rue de l'Ouest, 542.57.42.**
- **Couture, 34 rue Sarrute, 540.73.60.**



SPORT

- **Associations**
 - Pour tous renseignements concernant les associations sportives de l'arrondissement, l'Office municipal des sports tient une permanence tous les lundis de 9h à 19h45 au comité municipal d'action sociale, 26 rue Mouton Duvernet, 1^{er} étage, tél. 540.68.55.
- **Randonnées**
 - Il existe dans la région parisienne 2 000 kilomètres de sentiers de grande randonnée - (G.R.)
 - Pour en savoir davantage (randonnées en groupe, randonnées d'une journée entre deux gares SNCF, etc.), vous pouvez vous adresser à l'association des Randonneurs de l'île de France, 318 rue de Genève, 75014 Paris, tél. 542.24.72 (du lundi au samedi, de 9h à 19h).

3^e AGE

Soins et aide ménagère à domicile

36 rue Gassendi, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h (320.93.01)

Bureau d'aide sociale

14 rue Brézin (540.47.50).

Loisirs

- 8 clubs vous proposent des activités diverses (rencontres, sorties, jeux, gymnastique, théâtre, etc.)
- **Club du Maine, 173 av. du Maine, 540.44.44.**
- **Club de Plaisance, 10/12 rue de Rouille, 543.73.01.**
- **Club Jules Siegfried, 88 rue de Gergovie, 543.86.00.**
- **Club Didot, 12 av. Georges Lafenestre, 539.93.51.**
- **Amicale des Anciens du XIV^e, 90 rue du Moulin Vert, 542.40.47.**
- **Club de l'Age d'Or, 92 bis bd du Montparnasse, 326.76.35.**
- **Club - Les berceaux du souvenir, 11 rue Saint-Yves, 322.92.20.**
- **Club - Notre maison -, 32 rue Olivier Mayer, 543.91.11.**

SOS Troisième âge

Un numéro de téléphone à retenir - 340.44.11. Accueil et Service répond aux appels des personnes âgées en difficulté pour informer, dénicher, recueillir et ca et fonctionnent tous les jours de 9h à 19h, y compris les dimanches et jours fériés. L'intervention est gratuite.

Foyers-restaurants

Dans ces foyers, les personnes âgées peuvent prendre leur repas de midi emportés dans une enveloppe pour le dîner et le petit-déjeuner. Renseignements et inscription au Bureau d'Aide Sociale, 14 rue Brézin. Tarif variable selon les ressources.

- Foyer du Maine, 203 av. du Maine, 539.38.04, 539.38.20.
- Foyer Tisserand, 134 rue d'Alsace, 542.74.08.
- Foyer Montparnasse, 57 rue du Montparnasse, 326.96.65.
- Foyer des Arbutus, 8 rue des Arbutus, 543.36.68.

HISTOIRE

Musée

Pour visiter le musée de l'Observatoire, ne ratez pas votre coup: il est ouvert le premier samedi du mois uniquement, à 14h30. Demandez l'accompagnement d'une enveloppe timbrée pour la réponse... La visite est guidée par un astronome qui vous fera découvrir l'astrolabe égyptien de 1362, des cadrans solaires du 16^e siècle, etc... Pour toutes ces merveilles, il est parfois nécessaire de retourner sur deux mois à l'avance. 77^{er} avenue Dentert-Rochereau, 329.21.35.

Société historique

La Société historique du 14^e arrondissement publie, depuis plus de 20 ans, une revue annuelle sur l'histoire du quartier. Elle organise des conférences et des visites culturelles dans le 14^e. Société historique, place Ferdinand Brunot, 75675 Paris Cedex 14.

PRATIQUE

Rénovation :

L'association Vivre dans le 14^e (VDL 14) tient ses permanences au 83 rue de l'Ouest, le lundi de 18h30 à 20h. Pour connaître vos droits en matière de maintien dans les lieux, d'occupation, d'expropriation, pour obtenir des informations sur les projets d'aménagement du quartier, n'hésitez pas à aller les voir. Vous pourrez également obtenir auprès de VDL 14 les coordonnées des différents comités de rue qui existent, rue du Château, rue du Texel, rue Jules Guesde, rue de l'Ouest et rue Lebusis.

Transports :

L'Association Combat-Transport qui lutte pour le développement et l'amélioration des transports en commun est installée dans le quartier, 63 rue Raymond Losserand, tél. 322.72.85. Cette asso-

ciation organise notamment des comités d'usagers d'autobus.

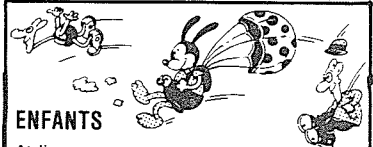
Députés

Mme Edwige Avice, député de Plaisance, assure une permanence à la mairie du 14^e (place Ferdinand Brunot, 1^{er} étage, tél. 543.73.70) tous les lundis de 17h30 à 19h30.

M. Yves Lanciaud, député de Montparnasse, Fetti Montreuge et Montours assure une permanence (même endroit) tous les lundis de 15h à 17h.

Boutique de droit

La Boutique de droit du 14^e est installée à rue de l'Ouest, tous les mercredis de 18h30 à 20h. Chaque semaine, des avocats et des étudiants en droit se relaient pour vous fournir gratuitement des indications et des conseils tout vous pouvez avoir besoin pour régler des problèmes juridiques: droit du travail, de la famille, problèmes de logement.



ENFANTS

Ateliers

Suivie à la libre inscription dans le n^o 21 du 14^e Village, quatre ateliers supplémentaires pour vos enfants:

- **Atelier Nicolas Poussin, 240 bd Raspail (320.33.00).** Dessin, peinture, modelage pour adultes et enfants (mercredi toute la journée et samedi après-midi réservés aux enfants), de 20h00 à 600 F par trimestre.
- **Atelier de lecture à la librairie L'Herbe Rouge, 1 bis rue d'Alsace (1589.00.99).** A partir de cinq ans. 150F par trimestre. Le mardi et le mercredi de 16h45 à 17h45.
- **Musique et peinture en Club de Plaisance (enfants et adolescents - 320.08.85).** 50 F d'inscription - 180 F ou 200 F par trimestre.

Aloï peinte-énance

Pour répondre à toutes les questions concernant les enfants de 0 à 3 ans, un service téléphonique gratuit. Des spécialistes vous guideront et vous consulteront sur leurs propres problèmes de garde d'enfants, de santé, etc... Du lundi au vendredi de 14h à 17h: 296.22.85.

Mini-sportifs

Il existe dans le quartier une consultation de médecine sportive pour les enfants de 7 à 12 ans qui désirent pratiquer un sport quelconque de façon intensive. On peut y faire dresser un bilan de santé complet et demander conseil dans le choix d'une discipline sportive. Hôpital Saint-Vincent de Paul, service du Pr. Job, 74 avenue Dentert-Rochereau (325.22.51, poste 728).

Bébé nageurs

Allez barboter avec vos bébés au Centre de Pédagogie Expérimentale Pierre Madauf, 23 avenue de la Porte de Châtillon (1539.42.95). On y accueille les tout-petits dès l'âge de trois mois des mercredis et samedis matin de 8h45 à 12h sous la surveillance de deux moniteurs spécialisés. Cotisation annuelle (certificats médicaux des parents et enfants exigés).

Ecole des parents

L'antenne du 14^e de l'Ecole des Parents et des éducateurs est installée au 25 rue du Moulin de la Vierge (543.79.91). C'est un lieu de rencontre pour les parents et les éducateurs, des renseignements utiles, une consultation juridique, des consultations de conseil familial et conjugal, etc... Accueil tous les jours de 9h30 à 18h sauf mercredi après-midi.

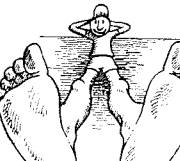
Nourrices

Le Service des assistantes maternelles est installé au P.U. 5 (Secours Inité de l'Enfance), 72 av. Dentert-Rochereau, tél. 633.39.63. D'autre part, il y a quatre centres de S.M.I. occupant du placement des enfants chez des nourrices:

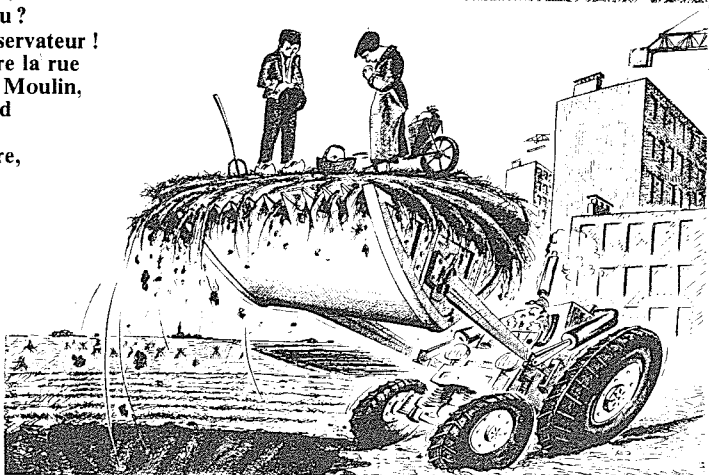
- 6 villa St-Jacques, tél. 542.66.99
- 8 rue Delbert (2^e étage), tél. 542.66.90
- 26 bd Brune, tél. 543.38.00.

Ossuaire

Offrez-vous le grand frisson en visite des catacombes. L'entrée se fait Dentert-Rochereau, la sortie au 36 rue Rémy Dumoulin. Entre les deux, une balade dans le Grand Ossuaire général des cimetières de Paris (mais n'y a plus de place). Quelques cinq à six millions de crânes et de tibias. 1 place Dentert-Rochereau, 329.68.00.



**Vous ne l'avez jamais vu ?
Vous n'êtes pas très observateur !
Rue de Coulmiers, entre la rue
Friant et l'avenue Jean Moulin,
le long du ravin au fond
duquel court encore le
chemin de fer de ceinture,
il est pourtant bien là,
ce jardin, derrière un
long grillage : 395 m²
de roses, d'iris mais
aussi de fraises, de
framboises, de thym,
d'oseille, de tomates,
de salades ... 395 m²
de tout ce qu'il est
imaginable de
cultiver, pour la
consommation ou
pour le plaisir.**



MARYSE NE VEND PAS SES SALADES

J e m'attendais à rencontrer des jardiniers du dimanche, des locataires en herbe. J'ai fait la connaissance de Maryse. Dynamique, redoutable, elle défend « sa terre ». Et ce n'est pas une petite affaire ! Entre les promoteurs avides de parkings souterrains, et autres raffineries du genre, les vandales, les escargots et les voleurs de pommes, sa vie au jardin est un véritable combat. Pelez. L'ambiance fait des envieux. On ne compte plus les paires d'yeux, ni les paires de narines impuissantes, tendues vers les insolentes cerises ... Mais que les dingués du pique-nique et de l'arrosage se fassent une raison : le jardin n'est pas à louer. Maryse explique : « Le terrain appartient à la SNCF. En 1937, il a été loué aux cheminots. Ils étaient 5, dont papa ». Sa mère l'interrompt : « Tout le monde était très gentil, on cultivait nos parcelles ensemble. Puis les hommes sont morts. Vous savez, on ne vivait pas longtemps chez les cheminots ; les pauvres, ils travaillaient dur ... En tant que veuve, j'ai eu le droit de garder le jardin. Ça fait 43 ans que j'y suis ! ». Les enfants se sont chargés de l'entretien. « Mon frère n'a pas pu rentrer à la SNCF, reprend Maryse, à cause de sa vue. Alors, quand maman décéda, ils reprendront sûrement le terrain ».

Et pourtant, elle la mérite sa terre, Maryse. Il faut la voir se battre avec les liserons, l'écouter parler de son cerisier qui a donné 7 cerises cette année, l'entendre pester contre les escargots qui font de la dentelle avec son oseille ; puis, cinq minutes plus tard, s'attendrir sur un bébé escargot qui sort une corne repentante. « Les pauvres petits, dit-elle, ça me rend malade de penser qu'on en écrase en marchant dans les allées. Mais ne faire ? On n'a pas de veux au bout des pieds, tout de même ! ». Pour l'instant, le problème est réglé : elle en fait un élevage. « Bah, tant qu'à faire, autant les manger ! ».

Elle s'énervait, Maryse. Il y a des voisins de l'immeuble d'en face qui jettent leurs ordures de leur fenêtre, en plein milieu des salades. « Les cochons ! Une fois, j'en ai pleuré. On m'a balancé un frigidaire par-dessus le grillage ; il est tombé sur mes rosiers. Toutes mes fleurs étaient cassées ». Alors, elle monte la garde en permanence. « Je ne veux pas les rater, et, croyez-moi, ils en entendent ». Un autre jour, elle a pris un gros bout de ferraille sur les pieds. « C'était un automobiliste qui bricolait. Rouge de colère, elle lui a renvoyé le

compliment aussi, en plein sur le capot. « Il avait une Mercedes. Ah ça, il était furieux en plus ! Il avait une bosse sur sa voiture. Non mais ... ».

On vit une époque formidable. Les voitures, c'est la plaie. Elles se garent à cheval sur le trottoir et font des trous dans le grillage. Comble, en plein été, elles se colent sur la bouche d'eau. Là, c'est terrible. Maryse ne peut plus arroser. Elle les attend de pied ferme. Vous imaginez la scène, en plein Paris : « Monsieur, veuillez déplacer votre véhicule, je vais arroser mes patates ». Déjà que pour l'arrosage, ce n'est pas simple. « On a un forfait avec la Compagnie des Eaux, on paie 6 F. pour 50 m³. Mais c'est de l'eau de Seine, elle est polluée. Il ne faut pas toucher les légumes avec. On est obligé de creuser des tranchées et de faire entrer l'eau dans la terre ».

Si pâturage reste une des mamelles de la France, labourage ne fait plus l'unanimité rue de Coulmiers. Devant les plaintes des voisins, il a fallu mettre un silencieux au moteur ! Non mais ! Si on vient vivre à Paris, c'est pour échapper aux agressions de la campagne ; alors, le bruit des machines agricoles, n'est-ce pas ! Sûr qu'il y a beaucoup de jalousie dans l'affaire. Sans parler de ceux qui ignorent délibérément Maryse pendant les mois d'hiver et qui se font des plus aimables à l'époque des framboises. Certains passants viendraient volontiers faire leur marché au jardin. « Pouvés pas me vendre une salade ? » Maryse ne vend rien. Pas question de faire du commerce. On n'est pas dans un cours des Halles. « Souvent les gens savent mieux que moi ce qui pousse à tel ou tel endroit. C'est tout ce qu'ils s'intéressent à la santé de mes tomates ! ». En gros, chacun s'occupe de ses oignons et Maryse s'attendrit de cette sollicitude gentille, au point qu'elle interrompait souvent son travail pour discuter potreaux et choux-fleurs avec les incommbrables curieux. Elle m'explique comment on peut faire des omelettes succulentes avec l'oseille et la sarriette. Puis me fait goûter les premiers rasons du 14°. Tout arrive ! Qui sait ? On aura peut-être un bon cru ; un couteau-mètre !

D ans le jardin, il y a toujours quelque chose à faire. « Ah ça, on en passe du temps au jardin. 160 mètres de long sur 4 mètres de large ... Quand on oublie un outil à l'autre bout, on en fait des kilomètres dans une seule journée ! ». La longueur même du jardin est un

sujet de polémique. Les voisins de l'immeuble d'en face, voudraient tous voir des fleurs de leur fenêtre. Forcément, il y a les délavés qui ont eux plongeante sur le carré de patates. « On aimerait bien des roses, de notre côté ... ». Et puis quoi encore ? On pourrait peut-être aussi discuter des couleurs ! « Les gens sont marrants, mais quand il s'agit de tenir la bèche, c'est une autre histoire ». Il y a un voisin qui a envoyé son petit sapin d'appartement se refaire une santé au vert. Je vous rassure tout de suite, il a repris du poil de l'échine. Depuis, ils l'ont laissé dans la bonne terre ; ils sont contents, ils peuvent le voir de leur fenêtre. Maryse a ri quand je lui ai demandé s'ils venaient à mettre des boules à Noël.

Personne n'a le droit de pénétrer dans le jardin. La SNCF l'interdit à cause du danger que représente le ravin de la voie ferrée. Et puis, il y aurait des pillards, sûrement. Maryse a dû faire la chasse aux galopins plus d'une fois. Elle en a surpris plus d'un à escalader le grillage. « Je suis obligée de me fâcher ; il y a des fosses rudement colottes. Un jour j'ai demandé à l'un d'eux : tu veux la clef pendant que tu y es ? Ou madame, je veux bien, qu'il m'a répondu ! J'étais en pétard ... Il a détaillé comme un lapin ».

Maryse me fait goûter les dernières fraises, ainsi que les framboises qui sont délicieuses, il faut bien l'avouer. La terre parisienne n'est pas plus ingrate que celle de nos campagnes. Voilà qui clora définitivement le bec aux cult-terreux. Les abricots de Maryse sont aussi bons qu'en Provence, ses cassisiers aussi généreux, son pommier ne se lasse pas d'exhiber deux énormes pommes, bref, c'est la corne d'abondance. L'amour de Maryse y est pour quelque chose. Car c'est bien d'amour qu'il s'agit !

L a SNCF a promis de préserver le jardin jusqu'en 1982. Mais qu'advient-il après cela ? Les riverains ont déjà gagné un procès contre un projet de parc-mètres, mais chacun sait qu'il y aura d'autres propositions, d'autres batailles à livrer. Au fait, les envieux se disent peut-être : un jardin de cette taille à Paris, ça doit coûter les yeux de la tête. Qu'ils se rassurent, c'est à la portée de tous les budgets : 30 F. de location par mois. Ça fait du 13 centimes le m². Imbattable, même en banlieue. Et comme dit Maryse, « tellement plus agréable ... ».

Christine Ancellet